

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Laurence AUDETTE, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.02.2025

Membres présents : Laurence AUDETTE (sauf délibérations 02 et 13), Bruno DUMEIGNIL, Philippe GAULTIER, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Boris FOURNIER, Sophie GRESILLON, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Josselin MAUXION, Anne-Laurence MAZENQ, Marie-Louise MENDY (jusqu'à délibération 10), Anne ROCHE BOUVIER

Membres excusés : Catherine MARGUERET (pouvoir à Hubert JOUVENOD), Bruno PUECH (pouvoir à Boris FOURNIER)

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Selon l'article L-2121-15 du CGCT, Josselin MAUXION a été élu secrétaire de séance, Danièle DUPERRIER-SIMOND étant auxiliaire du secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE SEANCE :

Madame le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance publique du 28 novembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire propose d'inverser l'ordre des délibérations et d'examiner en début de séance la délibération N°10 relative aux choix du lauréat suite à l'appel à projet du dossier Intergénérationnel.

Les membres du conseil municipal autorisent cette inversion.

1. APPEL A PROJET (AAP) POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS - CHOIX DU LAUREAT : N°01/2025

Madame Sophie GRESILLON :

Revient devant le Conseil Municipal pour évoquer l'APPEL A PROJET (AAP) portant sur la réalisation d'une opération de logements intergénérationnels.

Rappelle que la commune a décidé d'engager un appel à projet en vue de trouver un partenaire en capacité à porter ce projet de réalisation de logements intergénérationnels sur deux tenements fonciers séparés par un chemin rural, situés au cœur du chef-lieu et couverts par l'OAP n°6 du PLU dite l'OAP intergénérationnelle.

Rappelle que le cahier des charges de l'Appel à Projet a été adressé à cinq opérateurs immobiliers dès fin août 2024 et qu'ils disposaient jusqu'au 28 octobre 2024 pour présenter leur projet sur cette base, à l'appui d'un dossier devant comporter une présentation motivée de la composition de l'équipe, des références comparables, une note méthodologique et architecturale du projet, des pièces graphiques, un projet comprenant entre autres, des modalités d'organisation de l'habitat inclusif, un calendrier estimatif et une offre financière d'acquisition du foncier.

Expose que quatre candidats ont déposé une offre dans les délais fixés, les sociétés ALPEA, BOUYGUES IMMOBILIER, CARE PROMOTION et SOGIMM, et que le cinquième la société Aster Habitat, n'a pas remis d'offre.

Précise que les quatre candidats ayant remis une offre ont été reçus en audition le vendredi 22 novembre 2024 afin qu'ils présentent et apportent des précisions sur leur offre respective.

Précise que le choix s'est opéré par sélection successive.

Rappelle que le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt prévoyait que la commission ad hoc constituée réaliserait l'analyse des offres et proposerait un lauréat au regard des **critères de sélection** suivants :

- **La composition de l'équipe et ses références ;**
- **L'offre de prix pour l'acquisition du foncier et les conditions de cession ;**
- **Le montage, la gestion et le fonctionnement du projet intergénérationnel et de l'habitat inclusif proposé ;**
- **La qualité architecturale, urbaine et paysagère du projet proposé.**

Expose les principaux éléments du rapport d'analyse établi par la commission (cf. synthèse en annexe), et présente la proposition de classement qui en résulte :

- 1er : Groupement BOUYGUES IMMOBILIER
- 2ème : Groupement SOGIMM
- 3ème : Groupement CARE PROMOTION
- 4ème : Groupement ALPEA

Précise ainsi qu'au regard des quatre critères **l'ensemble des offres se sont révélées être de grande qualité** avec donc un avantage pour l'offre présentée par le groupement BOUYGUES IMMOBILIER qui se démarque notamment par une **composition de logements, d'espaces communs et d'organisation spatiale** répondant pleinement aux attentes communales en matière de quartier intergénérationnel, **un aménagement du site « en peigne »** vecteur d'une intégration urbaine jugée plus favorable, **une meilleure gestion des stationnements (nombre + sous-terrain), un projet inclusif et « intergénérationnel / granulométrie » approprié, ainsi que par une offre financière plus élevée** pour l'acquisition du foncier.

Pour information, M. Benoît Chambre, **architecte conseil du CAUE 74**, intervenant pour les communes de la CCVT pour donner un avis professionnel sur les projets, a également placé en première position le projet du Groupement Bouygues Immobilier.

Invite le Conseil municipal à se prononcer, dans ce cadre, sur la désignation du groupement Bouygues Immobilier comme lauréat de l'appel à Projet avec une offre financière pour le foncier estimée à 1 600 000 euros, ce prix étant susceptible de varier à la marge en fonction des ajustements sur les accords définitifs qui seront trouvés.

Le planning envisagé prévoit une période de co-construction du projet, une délibération du Conseil Municipal validant le projet, l'offre financière et autorisant le Maire à signer l'acte de vente sera ensuite proposée.

Propose d'engager avec le groupement lauréat une phase de discussion afin d'ajuster le projet proposé et permettre in fine la préparation d'une promesse de vente, tout en rappelant qu'en cas de désaccord, la collectivité se réserve le droit de mettre fin aux négociations et au projet de cession au groupement lauréat.

Vu l'avis de la commission et le rapport d'analyse des projets de la commission ;

Vu le règlement et le cahier des charges de de l'Appel à Projet ;

Vu l'exposé de Madame le Maire ;

Considérant l'intérêt de l'offre du groupement BOUYGUES IMMOBILIER sur les plans urbanistique, architectural, paysager, technique, fonctionnel et économique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 14 voix POUR, 1 voix CONTRE

- **DESIGNE** le groupement BOUYGUES IMMOBILIER lauréat de l'appel à projet.
- **MANDATE** Madame le Maire pour engager des discussions avec le groupement BOUYGUES IMMOBILIER en vue de conclure une promesse de vente.

2. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2024 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET FORET – N°02/2025

Monsieur Bruno Dumeignil, Maire adjoint, passe la parole à Monsieur Josselin Mauxion.
Mme le Maire quitte la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération 48Bis 2023 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu l'avis de la commission Finances du 22 janvier 2025 ;
Vu les Comptes Financiers Uniques 2024 de la commune de Dingy-Saint Clair,
Vu leurs détails en annexes 1 et 2 à la présente délibération qui ont été présentés au Conseil Municipal,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés et les résultats ci-dessous :

BUDGET FORET :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	29 045.03 €	70 - Produits de services & ventes diverses	43 056.05 €
66 – Charges financières	332.96 €		
Total dépenses	29 377.99 €	Total recettes	43 056.05 €
Résultat de fonctionnement 2024 = 13 678.06 €			
Report de l'excédent n-1 : 38 260.59 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 51 938.65€			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 – Emprunts (capital)	6 106.32 €	10 – Dotations, fonds divers, réserves	29 500.00 €
21 – Immobilisations corporelles	15 803.01 €	13 – Subventions d'investissement	13 267.81 €
		21 – Immobilisation corporelles	2 917.98 €
Total dépenses	21 909.33 €	Total recettes	45 685.79 €
Résultat d'investissement 2024 = 23 776.46 €			
Report de l'excédent n-1 : - 10 839.03 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 12 937.43 €			

BUDGET PRINCIPAL :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	521 796.06 €	013 – Atténuation de charges	12 387.26 €
012 – Charges de personnel	579 759.27 €	042 – Opérations d'ordre entre s.	0.00 €
014 – Atténuation de produits	44 569.00 €	70 – Produits de services, ventes	182 457.46 €
042 – Opérations d'ordre entre s.	98 059.80 €	73 – Impôts et taxes	234 256.00 €
65 – Charges de gestion courante	158 709.29 €	731 – Fiscalité locale	988 163.46 €
66 – Charges financières	46 738.12 €	74 – Dotations et participations	279 130.05 €
67 – Charges spécifique	58.50 €	75 – Autres produits courants	101 496.35 €
		77 – Produits spécifiques	271.00 €
Total dépenses	1 449 690.04 €	Total recettes	1 798 161.58 €
Résultat de fonctionnement 2024 = 348 471.54 €			
Report de l'excédent n-1 : 46 778.21 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 395 249.75€			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
041 – Op. patrimoniales	125 118.68 €	040 – Op. d'ordre entre sections	98 059.80 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 955.52 €	041 – Op. patrimoniales	125 118.68 €
16 – Emprunts (capital)	203 695.66 €	10 – Dotations, fds div. et réserves	407 849.20 €
20 – Immobilisations incorporelles	17 964.00 €	13 – Subventions d'investissement	194 396.00 €
204 – Subvention d'équipement	21 804.72 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	49 962.90 €	23 – Immobilisations en cours	541.91 €
23 – Immobilisation en cours	1 210 352.35 €		
27 – Autres immob. Financières	5 099.52 €		
Total dépenses	1 635 953.35 €	Total recettes	825 965.59 €
Résultat d'investissement 2024 = - 809 987.76 €			
Report de l'excédent n-1 : 932 421.95 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 122 434.19€			

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité avec 14 voix POUR,

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2024 budget Forêt et Budget Principal.
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme le Maire réintègre la séance, elle remercie les agents et élus ayant contribué aux résultats 2024 et à la construction budgétaire 2025.

Les élus se joignent aux remerciements et félicitent Nicolas LOVICHY GRANDE pour son professionnalisme dans le suivi comptable et budgétaire, pour la qualité de la préparation et le travail d'analyse, et remercient Josselin MAUXION pour le suivi en tant que conseiller délégué aux finances.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2024 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET FORET - N°03/2025

Rapporteur : Mme le Maire

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du CFU.

Il est rappelé que les résultats d'investissements sont automatiquement affectés à l'investissement : le conseil a donc à statuer seulement sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les excédents de fonctionnement générés peuvent être affectés par décision du conseil soit au fonctionnement soit à l'investissement 2025.

Vu la délibération n° 01/2025 portant approbation des Comptes Financiers Uniques 2024,

Considérant les résultats des sections de fonctionnement,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 du Budget Principal et du budget annexe Forêt :

Concernant le budget principal, il est proposé d'affecter 200 000€ à l'investissement afin d'assurer l'équilibre du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI). Les 195 249.75€ restant sont laissés par sécurité au fonctionnement afin de maintenir la Capacité d'Autofinancement au niveau souhaité pour les années à venir (sachant qu'il est possible à tout moment d'établir un virement en faveur de l'investissement)

Pour le budget forêt, il est proposé de laisser au fonctionnement la totalité du résultat, afin de pouvoir en disposer librement pour des projets futurs (pour rappel, les sommes affectées à l'investissement ne peuvent être mobilisées que pour des projets d'investissement. Les sommes en fonctionnement pouvant être, elles, transférées à l'investissement si nécessaire).

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note de présentation (Annexes 3 & 4)

Le Conseil Municipal, par vote à main levée avec 15 voix Pour :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2024 comme suit :

BUDGET	RESULTAT DE CLOTURE (cumulé) 2024	AFFECTATION au budget 2025	
		Recette Investissement c/1068	Recette Fonctionnement c/002
BUDGET Forêt	51 938.65		51 938.65
BUDGET Principal	395 249.75	200 000.00	195 249.75

4. **VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2025 – N°04/2025**

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la loi de finances pour 2025,

Vu l'article 1639A et 1636B sexies du Code Général des impôts,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances du 22 janvier 2025 proposant un report des taux 2024 sur 2025 **sans augmentation,**

Considérant les taux communaux 2024,

Un élu questionne sur le niveau de taxation des résidences secondaires ; après discussion, il est convenu que les résidences secondaires sont très minoritaires sur la commune – au contraire de certaines communes touristiques de la CCVT : cette taxe a été mise en place dans une logique concertée intercommunale, néanmoins il n'est pas jugé nécessaire de l'augmenter à ce stade.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, avec 15 voix POUR :

- **DÉCIDE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxe	Taux 2024 Délib 10/2024	Produit communal* 2024	Taux 2025 (inchangé)
Taxe Foncière Bâti (TFB)	31.01	524 379	31.01
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	47.16	16 695	47.16
Taxe habitation résidences secondaires (TH)	23.82	45 067	23.82
Majoration de TH résidences secondaires (MTHS)	40.00	18 027	40.00

*Avant coefficient correcteur

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

5. **VOTES DES TARIFS PERISCOLAIRES 2025 : RESTAURANT SCOLAIRE, SERVICES PERISCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS : – N°05/2025**

Rapporteur : M. Laurent CHIABAUT

Considérant la tarification graduée avec 5 catégories de quotients familiaux,

Considérant le contexte inflationniste (2.4% en 2024) et l'absence d'augmentation des tarifs en 2024,

Considérant le reste à charge pour la commune du cout de fonctionnement relatif aux services périscolaire, accueil de loisirs et restaurant scolaire évalué à **35 000 € par an** (frais de personnel, coût repas et alimentation, électricité – hors coût entretien et maintenance des bâtiments),

Considérant l'avis de la commission Jeunesse du 14.01.2025 sur proposition de la commission Finances,

Il est proposé de répercuter une hausse raisonnable de 2.4% sur les tarifs des services, en ligne avec l'inflation constatée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **DECIDE** les tarifs suivants appliqués à compter du 1^{er} mars 2025 :

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR – PAR ½ h	
QUOTIENT FAMILIAL	à compter du 01.03.25
Q1= < à 801 €	1.33 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	1.59 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	1.79 €
Q4=compris entre 1701 et 2300 €	2.00 €
Q5= > à 2301€	2.20 €

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	à compter du 01.03.25
Q1= < à 801 €	4.40 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	5.12 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	5.43 €
Q4= compris entre 1701 et 2300 €	5.63 €
Q5= > à 2301€	5.73 €
PAI - Par temps d'accueil méridien – repas apporté par les parents	2.50 €
REPAS ADULTE	5,35 €

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES*		
QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNEE REPAS COMPRIS	FORFAIT ½ JOURNEE REPAS COMPRIS
	01.03.2025	01.03.2025
Q1=< à 801 €	15.87 €	10.24 €
Q2=compris entre 801 et 1300 €	22.53 €	14.85 €
Q3=compris entre 1301 et 1700 €	28.16 €	17.41 €
Q4= compris entre 1701 et 2300 €	30.72 €	20.48 €
Q5= > à 2301 €	31.74 €	20.99 €
Adhésion annuelle obligatoire au service	20 € (inchangé)	

*remise de 20% sur le tarif pour le deuxième enfant et remise de 30% sur le tarif pour le troisième enfant

Il est rappelé que les enfants de la commune d'Alex sont accueillis au même titre que les enfants de Dingy le Mercredi et pendant les vacances scolaires, dans la limite des places disponibles.

De la même façon, les enfants de Dingy sont accueillis à l'accueil de loisirs d'Alex, dans la limite des places disponibles.

Les élus remercient l'ensemble de l'équipe périscolaire pour le travail fait avec les enfants.

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 - N°06/2025

Rapporteur : Mme Sophie GRESILLON

Les demandes de subventions aux associations loi 1901 locales et d'intérêt général ont été examinées et la complétude des dossiers vérifiée. Les associations n'ayant pas déposé de demande ou déposé un dossier incomplet/non finalisé, ne sont pas éligibles.

Les organismes extérieurs ne sont pas subventionnés hors exception sur demande dûment justifiée.

Les subventions de fonctionnement ont pour objet d'aider les associations dans les charges liées à leurs actions bénévoles ; elles sont majorées si des événements ouverts à l'ensemble de la commune sont organisés.

La commune n'octroie pas de subvention de fonctionnement aux associations qui bénéficient d'aide financière de la communauté de Communes, sauf exception dûment justifiée.

Il est précisé que la commune reconduit le principe de mise à disposition gratuite des salles communales aussi bien pour les activités régulières que pour les manifestations ponctuelles organisées par les associations loi 1901 dingiennes.

ASSOCIATION	subvention fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Commentaire
Ainés de Digny	300		
APED (Asso des Parents d'Elèves)	400		
APED (DINGO-TRAIL)		600	Subvention exceptionnelle (dont achat chasubles) sur production de justificatifs
Randonneurs de La Cha	400		
Randonneurs de La Cha – (section sentiers)		600	Sur production de justificatifs
Foyer du Parmelan		600	Evènement exceptionnel « résistances » sur production des justificatifs
Association Différences Accompagnement		100	(Accompagnement enfants en situation de handicap, dont autisme)
SOUS-TOTAL ASSOCIATIF	3 000		
Coop. Scolaire maternelle	1 200		sur présentation de projets et justificatifs
Coop. Scolaire élémentaire	1 200		sur présentation de projets et justificatifs
ACEPP 74-73 – gestionnaire crèche	25 000	3 000	Suivant convention d'objectifs délibérée février 2023 Subvention exceptionnelle 2025 (équilibre de fonctionnement 2024)
SOUS-TOTAL ENFANCE	30 400		
TOTAL SUBVENTIONS	33 400		

Le Conseil Municipal, par vote à main levée avec 15 VOIX POUR :

- **ARRÊTE** le montant des subventions 2025 allouées (c/6574) à la somme de 33 400 € selon répartition et conditions de versement ci-dessus exposées.

7. TRAVAUX DE RENOVATION ET REHABILITATION ÉNERGETIQUE DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES MARCHES – N°07/2025

Rapporteur : M. Josselin MAUXION

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 26.11.2024 relatif aux travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation de la mairie,

Considérant le marché public de travaux relatif au réaménagement des locaux du Rez de Chaussée et de l'étage du bâtiment ;

Vu le nombre d'offres reçues par lot :

Lot	Intitulé	Nombre de plis reçus
01	Courant fort – courant faible – Éclairage	5
02	Plomberie – Sanitaire – CVC	3

03	Menuiseries extérieures	3
04	Revêtements muraux – Plâtrerie – Portes – Plinthes	3
05	Revêtements sols	4
06	Monte-personne	2
07	Flocage – Isolants	2
08	Démolition	0
09	Menuiserie intérieure - escalier	2
10	Gros œuvre	2

Vu l'analyse des candidatures et l'examen des offres en date du 29.01.2025 par la commission d'appel d'offres,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 29.01.2025, le classement des offres proposé et la proposition d'attribution,

Considérant que le lot 8 n'ayant reçu aucune offre, doit être déclaré sans suite et que les travaux seront réalisés en interne,

Il est proposé **l'attribution les marchés**, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots en application du règlement de la consultation qui prévoyait une notation selon les critères suivants :

Prix	60%
Note technique	40% (sous-critères : adéquation, moyens techniques professionnels et humains, planning et organisation, hygiène, sécurité, qualité du chantier, conformité aux prescriptions du CCTP et des plans, respect du cadre du mémoire technique)

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **ATTRIBUE** les lots aux soumissionnaires suivants :

Lot	Intitulé	attributaire	Montant HT
01	Courant fort – courant faible – Eclairage	ROGER MERMILLOD	45 709.37
02	Plomberie – Sanitaire – CVC	EITF	10 551.00
03	Menuiseries extérieures	G. COURTOIS	19 278.00
04	Revêtements muraux – Plâtrerie – Portes – Plinthes	EMP	132 984.82
05	Revêtements sols	APM	35 186.72
06	Monte-personne	ARATAL	23 059.00
07	Flocage – Isolants	COQUARD	4 100.00
09	Menuiserie intérieure - escalier	SLP	85 394.00
10	Gros œuvre	LATHUILLE FRERES	17 300.00
		TOTAL	373 562.91

- **Article 2** : Déclaration sans suite au motif d'infructuosité :

08	Démolition	Estimatif APD	23 800
----	------------	---------------	--------

Le lot 08 pour lequel aucune offre n'a été reçue, est déclaré sans suite, au motif d'infructuosité. Les travaux de démolition seront réalisés en **interne** par les services techniques communaux, au montant estimé de 23 800€.

Soit un montant total travaux estimé à : 397 362.91 €

- **Article 3** : Autorisation de signer les marchés publics

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer les marchés publics et à accomplir les formalités post attribution.

- **Article 4** : Notification

La présente délibération et le marché seront transmis au contrôle de légalité.

Il est précisé que le travail en interne a fait l'objet d'une quantification (charge/temps de travail/répartition entre les agents techniques) ; à l'issue, le temps de travail d'un agent il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent de 8h/ semaine de façon à couvrir ces travaux mais aussi l'augmentation réfléchie du travail en interne (au vu des projets

mairie et Maison de santé, du contexte inflationniste / prestations externes) : cela est possible grâce au professionnalisme des agents techniques.

Madame la Maire remercie l'adjoint en charge, Monsieur Philippe GAULTIER et les agents techniques et administratifs, dont Pierre-Yves PLANES, chargé des suivis travaux et Madame Danièle DUPERRIER pour le suivi administratif, pour les phases déjà réalisées.

8. BUDGET CITOYEN 2025 – N°08/2025

Rapporteur : M. Boris FOURNIER

Le « budget citoyen » est une initiative lancée par le conseil municipal à la fin de 2021. Ce programme permet aux citoyens de s'investir dans des initiatives collectives, avec un soutien financier annuel de la commune, pour une enveloppe de 10 000 euros/an.

Les projets soumis passent par une évaluation du Comité de Sélection. Les projets sélectionnés peuvent ensuite être affinés et réalisés au cours de l'année.

Les élus souhaitent exprimer leur gratitude et féliciter les porteurs de projets 2025. Grâce à leurs efforts et à leur dévouement, ils participent activement à l'amélioration de leur environnement :

- en proposant des idées innovantes et pertinentes,
- en gérant les aspects logistiques et en apportant leurs compétences au service de la communauté, en coopération avec les élus et les employés municipaux.

2025 PROJETS RETENUS	Crédits 2025	Commentaires
Cabane à dons	600€ (provision) Montant matériel sous préau à deviser	Initiative de l'association « la Belle Verte » Sous réserve de la complétude du dossier : une cabane à dons va être installée sous le préau de la bibliothèque. Il sera possible d'y déposer et récupérer gratuitement des objets en état de fonctionnement . Un collectif va être créé afin de porter et animer le projet.
Evènement « Dingy résistances »	600€ (subvention exceptionnelle Foyer du Parmelan)	Une déambulation sous le thème des résistances à Dingy va être proposée en 2025.

PROJETS éditions précédentes	Etat	Commentaires
Concours jeunes talents	Terminé	Le concours de jeunes talents s'est déroulé le samedi 29 juin 2024 rassemblant de nombreux artistes en herbe venus exprimer leur passion à travers des disciplines variées. Cette diversité artistique a offert au public un spectacle riche en émotions et en créativité. La commune adresse ses félicitations à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement, dont le Foyer du Parmelan.
Tables pique-nique (bois) sur parcours de randonnées	Terminé	Deux nouvelles tables de pique-nique ont été installées sur les sentiers forestiers du « la cha » et de « chessenay ». La commune remercie chaleureusement les équipes qui ont rendu cette installation possible. Leur engagement contribue à améliorer l'accueil des randonneurs et à valoriser notre patrimoine naturel.
Banc de contemplation (La Blonnière)	Terminé	Les promeneurs du secteur de La Blonnière peuvent désormais profiter d'un nouveau banc pour faire une pause et admirer leur environnement. Ce banc est une réutilisation d'un ancien banc communal , lui offrant ainsi une seconde vie au cœur de la nature. Cette installation s'inscrit dans une démarche à la fois pratique et écoresponsable, permettant d'améliorer le confort des randonneurs et habitants tout en valorisant le mobilier existant.
Rénovation four des Tappes	En cours	Les travaux de rénovation du four des Tappes seront entrepris en 2025, suite à l'obtention des autorisations administratives nécessaires. Ce projet vise à préserver et valoriser cet élément emblématique de notre histoire, témoin des savoir-faire d'autrefois. Un grand merci à tous ceux qui œuvrent à la préservation de notre patrimoine.

Une question est posée sur le projet « Four de la Blonnière » : l'élu en charge répond que des problématiques ont été identifiées lors de la phase de réalisation, le chantier sera repris et terminé en 2025.

Madame le Maire remercie et félicite les élus qui ont permis de faire bouger les lignes / impliquer les habitants, ainsi que les administrés ayant répondu à l'appel à projet participatif : du relai de bonne augure pour l'avenir.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **PREND ACTE** des dossiers budget citoyen 2025 retenus par le Comité de sélection tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que les sommes sont prévues au budget 2025 et au PPI

9. VOTE DES BUDGETS 2025 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET FORET – N°09/2025

Rapporteur : Mme le Maire.

Madame le maire demande à M. Nicolas LOVICH, agent en charge de la coordination et construction budgétaire de présenter les éléments :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, N°2018-1317 du 28 décembre 2018,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu la délibération 31/2022 du 9 juin 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2023,

Vu l'avis de la commission Finances du 22 janvier 2025 ;

Considérant que les projets de budgets primitif (BP et Forêt) ont été transmis aux élus le 11.02.2025,

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la note de présentation (Annexes 5 & 6)

1- par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **VOTE** le Budget Principal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
11 – Charges à caractère général	579 841.37 €	002 – Report excédent de fonctionnement	195 249.75 €
12 – Charges de personnel	599 605.47 €	70 – Produits de services	195 090.00 €
14 – Atténuation de produits	45 000.00 €	73 – Impôts et taxes	204 320.00 €
65 – Autres charges de gestion	200 083.59 €	731 – Fiscalité locale	991 800.00 €
66 – Charges financières	43 000.00 €	74 – Dotations et participations	271 556.82 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 €	75 – Autres produits de gestion	74 106.97 €
68 – Dotations et provisions	100.00 €	78 – Reprises sur dotations et provisions	0.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	100 000.00 €	013 – Atténuation de charges	9 000.00 €
023 – Vir. à la section d'investissement	372 493.11 €		
Total dépenses	1 941 123.54 €	Total recettes	1 941 123.54 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 – Remboursement d'emprunt	206 583.00 €	001 – Solde d'exécution d'investissement	122 434.19 €
20 – Immobilisations incorporelles	143 098.00 €	021 – Vir de la sect° de fonctionnement	372 493.11 €
204 – Subventions d'équipement versées	137 208.00 €	040 – Opérations d'ordre	100 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	628 245.26 €	10 – Dotations fonds divers	523 249.07 €
23 – Immobilisations en cours	582 582.11 €	13 – Subventions d'investissement	579 540.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	27 – Autres immobilisations financières	0.00 €
Total dépenses	1 697 716.37 €	Total recettes	1 697 716.37 €

2- par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **VOTE** le Budget Annexe Forêt 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	76 094.92 €	002 – Excédent antérieur reporté	51 938.65 €

65 – Charges de gestion courante	10.00 €	70 – Produits des services	56 800.00 €
66 – Charges financières	302.35 €	75 – Autres produits gest° courante	10.00 €
68 – Dotations	3.68 €		
023 – Virement à l'investissement	34 337.70 €		
Total dépenses	110 748.65 €	Total recettes	110 748.65 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution reporté	0.00 €	13 – Subventions d'investissement	32 307.80 €
16 – Remboursement d'emprunts	6 136.93 €	21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
21 – Immobilisation corporelles	73 446.00€	021 – Virement du fonctionnement	34 337.70 €
		001 – Solde d'exécution d'investissement	12 937.43 €
Total dépenses	79 582.93 €	Total recettes	79 582.93 €

3- **Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 :**

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, **sur autorisation de l'assemblée délibérante**, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de **7.5 % des dépenses réelles** de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales (Rapport sur les Décisions du Maire).

Considérant l'intérêt de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 15 voix POUR, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, dans l'exercice du budget Principal et du budget Forêt.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Madame le Maire mentionne le fort travail analytique mené en investissement (PPI depuis plusieurs années) et renforcé en fonctionnement (Plan pluriannuel de fonctionnement depuis 2 années) qui ont permis d'affiner nos actions et nos prévisions.

Sur demande d'un élu, une présentation plus détaillée pourra être réalisée sur les petits travaux et sur la maintenance. En effet, l'agent comptable et le responsable technique mettent en place un suivi analytique des tâches et des coûts par bâtiment / service.

Mme Marie-Louise MENDY quitte la réunion à 20H50

10. **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2026 -N°10/2025**

Mme le Maire expose :

La commune a mis en place une gestion pluri annuelle de ses investissements depuis plusieurs années afin d'avoir une bonne vision dans le temps de ses dépenses et recettes et donc s'assurer d'une capacité d'investissement qui reste positive dans le temps ; c'est également une gestion en transparence.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) recense l'ensemble des gros projets d'investissement, contribue à la clarification de la stratégie d'investissement et permet le suivi (réalisé et programmation) des Autorisations de programme / Crédits de paiement (AP/CP)

Le PPI répond ainsi à une double logique :

Logique de pilotage :

- Suivi des réalisations et des projets à venir de la collectivité ;
- Actualisation et estimation des coûts d'investissements à venir ;
- Priorisation des projets du mandat.

Logique financière :

- Outil d'aide à la décision et à la construction du budget primitif ;
- Outil de simulation financière à moyen terme et d'enrichissement de l'information financière ;
- Outil d'arbitrage budgétaire.

Ce plan d'investissement est financé grâce :

- aux résultats reportés de fonctionnement et d'investissement,
 - à l'action sur les leviers tarifaires et fiscaux,
 - au remboursement de FCTVA sur investissements (en N+2)
 - aux subventions accordées par les différents organismes (Région, Etat, Conseil Départemental, Caf, Ademe, ...)
- (CF annexe 7 pour les commentaires)

Le conseil municipal, après avoir délibéré par vote à main levée avec 14 voix POUR :

- **VOTE** le plan pluriannuel d'investissement tel que présenté ci-après.
- **VOTE** les autorisations de paiement associées à chaque projet.

	Les années précédentes			Budget investissement 2025	Prospective					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAUX 2025 à 2029	RESTE A CHARGE 2025 2027
Report projets terminés au 31.12.2024										
Dépenses (m + MD)	136 306	1 450 822	1 240 831							818 460
Recettes FCTVA (16.404%)	340 954	246 938	28 794	237 993	287 209				425 102	
Recettes SUBV accordées	289 018	241 871	178 089	393 358					393 358	
MAIRIE										
Dépenses	37 548	5 502	13 828	877 370	20 000				507 370	147 825 48%
Maison de santé										
Dépenses			4 788	105 212					105 212	88 003 82%
Projet intergénérationnel										
Dépenses	23 554	5 826	8 503	90 778	870 880				1 069 438	430 943
TOTAL DEPENSES GRANDS PROJETS	337 388	1 455 150	1 267 411	673 360	1 008 880				1 592 620	587 430
Autres projets										
remboursement emprunts affectés (capitaux)	150 083	204 585	202 886	206 583	210 258	214 508	218 258	208 811	416 836	618 636
FVX SIEVTHamers Monnaie (eie+EP+telecom) - tranche 3				132 562	2 410				125 972	125 972
Assainissement crèche / maison des seniors				36 000					36 000	
CAPITALE MAINTIEN (CANCER)	8 300	8 956	2 678	38 980					34 980	28 980
autres investissements (salles, équipements, ...)	108 872	85 504	32 834	27 080	20 000	20 000	20 000	20 000	57 000	17 000
Pont Blosaillier vers Hardier				25 000					25 000	
CENTRE BOURG Dant raccordé au et biblio à PAC			43 765	22 135					22 135	22 135
Vieille (investissement)			37 244	22 000					22 000	
PLU / ZAN			6 480	25 030					15 030	
REMBOURSEMENT SIEVTHamers (eie+telecom) (sur)	76 554	28 467	21 819	28 646	13 887				25 538	28 538
Longines Caméclère				12 000					12 000	
Panorama séjours Vertibud				20 000					20 000	
Maison maison des seniors				9 872					9 872	
Projet de la salle des fêtes				7 000					7 000	
Four des tannes				5 000					5 000	
TOTAL DEPENSES AUTRES PROJETS	388 045	547 374	210 830	579 600	452 553	234 408	248 258	238 811	1 002 145	1 002 145
TOTAL DEPENSES GRANDS ET AUTRES PROJETS	725 433	2 002 524	1 478 241	1 252 960	1 461 433	234 408	248 258	238 811	2 594 765	1 589 575

11. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) SUR BATIMENT COMMUNAL : ANCIENNE CURE – N°11/2025

Rapporteur : Philippe GAULTIER

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant la mise à disposition de la salle Mélèze à l'association diocésaine et la convention associée n°60/2023 du 28 septembre 2023,

Considérant l'inoccupation de l'ancien presbytère sis 52 rte de Chez Brachet et l'état de vétusté constaté, l'absence d'accès PMR, et par conséquent considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement en l'état à un service public communal,

Considérant l'intérêt patrimonial du bâti et la nécessité d'une réhabilitation à court terme comprenant de gros travaux tous corps de métiers,

Considérant le souhait de la commune de permettre la valorisation de ce bâti patrimonial en lui consacrant une réhabilitation de qualité, et comprenant si possible la création de surfaces associées à un projet visant les services à la population ou la participation à l'économie locale,

Considérant les parcelles D 725 et 726, le bâti existant d'une surface de plancher sur 2 étages de 230.3 m² + combles importantes et son annexe,

Considérant que l'ancienne cure sise parcelles D725 et 726 (surface cadastrée de 1038 m²) appartient au **domaine privé communal** eu égard à l'affectation antérieure des locaux,

Considérant que, dans ces conditions il y a lieu d'envisager son aliénation **sous réserve de la réception d'un dossier répondant aux critères énoncés dans le cahier des charges de l'AMI et aux attentes de la commune**,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le Pôle d'Evaluation domaniale de la DDFIP (service des Domaines) par courrier en date du 1^{er} février 2024 et l'actualisation demandée,

Considérant la volonté de la commune de mettre en place **une commission de travail**, qui sera constituée du maire (voix prépondérante), et de trois conseillers municipaux, et qui aura la mission d'examiner les dossiers attendus,

Considérant le **cahier des charges de l'opération**, mis à la disposition du public, disponible en mairie et sur le site internet de la commune dès le 19.02.2025,

Considérant qu'il est demandé aux candidats acquéreurs de **formuler une proposition précisant leur projet architectural, un projet associé le cas échéant visant les services à la population ou la participation à l'économie locale, leurs motivations d'achat et leur offre financière**,

Considérant la date limite de réception des dossiers au 15.05.2025,

Le conseil municipal est appelé à autoriser le principe de cession de cet immeuble communal par procédure d'appel à manifestation d'intérêt.

Une nouvelle délibération du Conseil Municipal sera nécessaire pour approuver le choix qui sera proposé par la commission et autoriser la vente et ses modalités.

Il est précisé que la procédure pourra être abandonnée si aucun projet ne répond suffisamment aux critères du cahier des charges de l'AMI en annexe à la présente délibération.

Il est précisé que la commune se fera accompagner par un notaire et/ou par un service juridique afin d'utiliser les clauses légales (contrat de vente suspensif avec les acquéreurs ...) ; par conséquent la commune prendra toute précaution quant à la réalisation du projet annoncé, et que des professionnels pourront être consultés pour avis en amont de toute validation.

Il est précisé : rappel du contexte :

-une première analyse avait été réalisée sur le mandat 2014-2020, avec l'appui du CAUE, afin d'identifier les rénovations possibles du bâti et ses usages éventuels publics / privés. Ces éléments, ainsi que les retours de la population en 2017, faisaient ressortir le souhait de la préservation du bâti patrimonial.

-en 2020, il a été envisagé le lancement d'un appel à projet.

-depuis 2020 plusieurs privés ou acteurs de la construction ont manifesté un intérêt pour le bâtiment ; suite aux échanges et visites, aucune proposition ferme n'est arrivée à échéance.

-la dernière proposition en date (projet privé) particulièrement prometteuse, avait conduit à suspendre le lancement de l'appel à projet ; elle consistait en la réalisation au rez de chaussée d'un espace comprenant des locaux à destination de professionnels de santé (projet plébiscité par la commune en complément de la maison de santé limitrophe) , et en la réalisation d'un logement à l'étage. Ce projet, qui devait contribuer à la création de services à la population tout en permettant de réhabiliter le bâtiment en le valorisant, n'a pas abouti.

Le bâtiment est devenu libre d'occupation en octobre 2023, la salle Méléze ayant été mise à la disposition de la Paroisse (ascenseur, locaux PMR, rénovation énergétique...)

-la commune a généré du nouveau patrimoine ces dernières années (bâtiment jeunesse, Espace Associatif et Sportif, crèche, maison de la citoyenneté ...) ; l'entretien des bâtiments a un coût et se justifie si et seulement si des services à la population y sont liés ;

- En conséquence, au vu de l'ensemble de ces éléments, considérant l'intérêt porté au bâtiment par de potentiels acquéreurs, la commune ouvre l'opportunité :

** d'une procédure de consultation ouverte à tous, par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt ; pour d'une part, s'assurer de la transparence des démarches et pour identifier d'autre part, d'éventuels projets privés et/ou d'intérêt public à même de répondre aux attentes de la commune (en tout premier lieu maintenir un maximum du bâtiment à valeur patrimoniale, en acceptant une évolution pour laquelle le CAUE sera consulté) y compris sur la destination des locaux.*

** d'une procédure cadrée au travers de prescriptions édictées dans le cahier des charges.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée avec 14 voix POUR :

- **DECIDE** le principe de l'aliénation des parcelles D725 et 726 comprenant l'ancienne cure et son annexe, par le principe de l'appel à manifestation d'intérêt.
- **DIT** que la parcelle D727 pourra être ajoutée au tènement ou divisée aux fins de vente partielle en complément,
- **VALIDE** le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'intérêt tel que présenté,
- **DESIGNE** Mme le Maire, M. Philippe GAULTIER, Mme Sophie GRESILLON et M. Laurent CHIABAUT en qualité de membres de la commission de travail,
- **AUTORISE** Madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires à l'avancement de ce dossier.

12. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°36/20 - N°12/2025

Monsieur Philippe GAULTIER rappelle les éléments :

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de **déléguer au maire** un certain nombre de ses compétences.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité, - le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre, que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de **déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs**.

Par délibération n°36/2020 du 28 mai 2020, le conseil municipal a confié à Mme le Maire diverses délégations, dont celle :

11/ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code, pour les opérations d'un montant inférieur à 900 000 euros;

Les déclarations d'intention d'aliéner portant désormais sur des biens dont les montants sont régulièrement supérieurs à 900 000 €, **il est proposé de supprimer ce plafond de délégation** afin que Mme le Maire soit en mesure d'exercer ou de ne pas exercer ce droit de préemption au nom de la commune.

Mme le Maire précise que les membres du Conseil Municipal seraient consultés **sur tout dossier qui prêterait à intérêt** pour la commune, et qu'en application des règlements en vigueur, un projet dûment motivé devrait être produit en cas d'option pour la préemption.

Le conseil Municipal, par vote à main levée avec 14 voix POUR :

- **DELEGUE** à Mme le Maire le droit d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code

Madame le Maire quitte la séance

13. DELIBERATION DELEGUANT LA COMPETENCE POUR DELIVRER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : M. Bruno DUMEIGNIL – N°13/2025

Monsieur Bruno DUMEIGNIL expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme:

« Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur Philippe GAULTIER a reçu délégation de fonction et de signature par arrêté du Maire n° 37/2020 du 29 mai 2020 pour la gestion, le suivi des dossiers d'urbanisme et la signature des autorisations d'urbanisme,

Considérant que Madame le Maire est intéressée à la demande de permis de construire référencé n° PC 074 102 25 X 00002 déposé le 25.01.2025, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Philippe GAULTIER à cet effet ;

Le conseil municipal après avoir ouï et délibéré, par vote à main levée avec 13 voix POUR :

- **PREND ACTE** du dépôt par Monsieur Kenneth AUDETTE d'une demande de permis de construire référencé n°074 102 25 X 00002 dans lequel Mme Laurence AUDETTE est intéressée,
- **DESIGNE** Monsieur Philippe GAULTIER en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Retour de Mme le Maire en séance

14. CONVENTION DE CESSION D'ANCIEN MATERIEL INCENDIE – N°14/2025

Rapporteur : M. Philippe GAULTIER

La commune possède 5 pompes à incendie à bras, matériel incendie qui ne présente désormais aucun intérêt du point de vue de l'usage.

Ce matériel est déjà partiellement détérioré et nécessite des espaces de stockage importants. Il ne présente aucun intérêt pour les pompiers de Thônes auxquels la proposition de transfert a été faite ; La commune n'ayant pas la capacité de stocker et d'entretenir ce matériel, propose de faire don de 4 pompes sous conditions à savoir :

- réparation – remise en état des 5 pompes ou récupération des pièces suivant vétusté.
- retour d'1 pompe à la commune, un espace de stockage visible par tous sera aménagé
- le propriétaire ne pourra se dessaisir des 4 autres pompes qu'avec l'autorisation de la commune.

Il est donné lecture de la convention proposée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par vote à main levée avec 14 voix POUR :

- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de cession sous condition

RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L2122-21 du CGCT

Le conseil Municipal PREND ACTE des décisions du maire :

N°	Date	Objet	Intitulé	
81/2024	09.12.2024	MARCHE	Devis complémentaire architecte Mme ECKHOFF - TRX MAIRIE + 1980 €	
82/2024	09.12.2024	SUBVENTION	Demande de subvention DETR 2025 - Mairie Tranche 2 (Rdc)	
01/2025	03.02.2025	SUBVENTIONS	Demande de subvention CDAS 2025 - Mairie Tranche 2 - 60 000	
02/2025	03-févr-25	CIMETIERE	RENOUVELLEMENT CONCESSION COLOMB2-07	
03/2025	03-févr-25	CIMETIERE	RENOUVELLEMENT CONCESSION P61	
04/2025	03-févr-25	CIMETIERE	RENOUVELLEMENT CONCESSION P82	
05/2025	03-févr-25	CIMETIERE	RENOUVELLEMENT CONCESSION P93	
06/2025	04-févr-25	CIMETIERE	RENOUVELLEMENT CONCESSION P61	
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER				
IA 074 102 24 X0017	08.11.2024	196 route des Curtils	B 1448+1859	Pas de préemption le 09.12.2024
IA 074 102 24 X0018	14.11.2024	475 route de Glandon	C 1834+1835	Pas de préemption le 09.12.2024
IA 074 102 24 X0019	14.11.2024	475 route de Glandon	C 1080+1081+1082+1836	Pas de préemption le 09.12.2024
IA 074 102 24 X0020	14.11.2024	1066 route de Thônes	D 1628+1629	Pas de préemption le 09.12.2024
IA 074 102 24 X0021	26.11.2024	1 route du chef-lieu	D 628	Tacite le 26.01.2025
IA 074 102 24 X0022	23.12.2024	101 route de Thônes	D 474	Pas de préemption le 30.01.2025
IA 074 102 24 X0023	26.12.2024	route du Fraisy	E 863	Pas de préemption le 30.01.2025
IA 074 102 25 00001	08.01.2025	Nanoir	C 2032	Pas de préemption le 04.02.2025
IA 074 102 25 00002	28.01.2025	La Blonnière	B 604,1835 > devient 2303	Pas de préemption le 05.02.2025

INFORMATIONS - AGENDA**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE – ALPAGE DU PERTHUIS**

Une convention pluriannuelle de pâturage d'une durée de 9 années (durée minimale règlementaire) a été proposée à l'alpagiste afin de pérenniser la présence des ovins qui contribuent à la préservation des prairies et à la lutte contre les espèces invasives.

L'unité pastorale étant parcourue par de nombreux randonneurs qui utilisent les sentiers balisés, l'alpagiste tient compte de cette situation dans la conduite du troupeau (passages clôtures...) en laissant la libre circulation pédestre sur les sentiers balisés et en utilisant des systèmes de fermeture facilement manœuvrables sur les sentiers pédestres.

Un berger surveille le troupeau avec l'aide d'un chien Patou, faute de quoi l'alpage ne pourrait plus être exploité. Les randonneurs sont priés de se renseigner sur les consignes à respecter en présence des chiens gardiens de troupeaux.

La dotation Natura 2000 dont bénéficie la commune (**plus de 52 % du territoire communal étant situé en zone Natura 2000**), sera affectée à des aménagements complémentaires du chalet (panneaux solaires), et à une opération d'enlèvement de déchets anciens par hélicoptage.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) a été voté par le Conseil Communautaire, il va être soumis à approbation des communes par délibérations concomitantes.

Le travail sur le ScoT : une date pour partager sur ces différents dossiers sera proposée au CM – il sera proposé au Président de la CCVT de présenter le PLH et sur le DOO du ScoT lors de la prochaine réunion du CM.

Mobilité

Le travail sur les différentes pistes d'action se poursuit. La commune se positionne sur une augmentation de la fréquentation des lignes de bus.

La commune a demandé l'intégration dans le document mobilité, d'une approche complémentaire au covoiturage, (utiliser des mini -infrastructures pour institutionnaliser la démarche (lieux identifiés, poteaux ...) de type Zero Pouce.

Eau/assainissement : transfert de compétences

Le 17 octobre 2024, le Sénat avait voté une proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement ». Cette proposition de loi n'ayant pas, à ce jour, été examinée par l'Assemblée Nationale, il persiste une incertitude sur l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les EPCI au 1^{er} janvier 2026.

Dans ces circonstances, la communauté de Communes des Vallées de Thônes poursuit le travail engagé sur ce transfert, afin **d'anticiper une éventuelle obligation**. Il n'y a à ce jour, pas de consensus suffisant des élus communautaires sur le mode de gestion futur.

Concernant l'assainissement non collectif, la re-délégation au syndicat intercommunal Alex-la Balme de Thuy-Dingy St Clair (SIABD) étant une opportunité réglementaire, elle pourrait être privilégiée.

PROCHAIN CM : LE 27 mars

« Le plus beau village » : il est précisé que ce sont les aspects solidarité et union que nous souhaitons mettre en avant. La 8 Mont Blanc par l'intermédiaire de M. Jean-Michel Deparis, propose un hommage à Marie Pauliac : Madame le Maire est en recherche de 4 personnes susceptibles de mettre en valeur la commune et rassembler l'ensemble du village avec les associations et les acteurs, en vue d'un passage des journalistes fin février .

Fin de la réunion : 22h

Le Maire
Laurence AUDETTE



Le secrétaire de séance,
Josselin MAUXION



Table des matières

Annexe 1 – CFU 2024 – Budget annexe Forêt	2
1/ Fonctionnement 2024 - Budget annexe forêt	2
A/ Recettes	2
B/ Dépenses	2
2/ Investissement 2024 – Budget annexe forêt	3
Annexe 2 – CFU 2024 - Budget principal	4
Introduction	4
1/ CFU - Fonctionnement 2024	5
A/ Dépenses de fonctionnement 2024	5
B/ Recettes de fonctionnement 2024	7
C/ Excédent de fonctionnement 2024	9
D/ Capacité à investir et couvrir les futurs charges	11
2/ CFU - Investissements 2024.....	13
A/ Dépenses d'investissement 2024	13
B/ Recettes d'investissement 2024	14
C/ Résultat d'investissement 2024.....	14
D/ Reste à réaliser 2024	14
Annexe 3 – Affectation de l'excédent de fonctionnement – Budget principal.....	15
1/ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2024	15
2/ Capacité d'autofinancement nette	16
Annexe 4 – Affectation de l'excédent de fonctionnement – Budget Forêt	18
Annexe 5 – Budget primitif – budget annexe Forêt.....	19
1/ Dépenses de fonctionnement 2025	19
2/ Recettes de fonctionnement 2025.....	19
3/ Investissement	19
Annexe 6 – Budget primitif – budget principal.....	20
1/ Budget primitif 2025	20
A/ Budget primitif - Fonctionnement 2025	20
B/ Investissement 2025.....	23
Annexe 7 – PPI m ^à j 2025.....	25
1/ PPI mis à jour 2025	25
A/ Principales évolutions.....	25

Annexe 1 – CFU 2024 – Budget annexe Forêt

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	29 045.03 €	70 - Produits de services & ventes diverses	43 056.05 €
66 – Charges financières	332.96 €		
Total dépenses	29 377.99 €	Total recettes	43 056.05 €
Résultat de fonctionnement 2024 = 13 678.06 € <i>Report de l'excédent n-1 : 38 260.59 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 51 938.65€</i>			

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 – Emprunts (capital)	6 106.32 €	10 – Dotations, fonds divers, réserves	29 500.00 €
21 – Immobilisations corporelles	15 803.01 €	13 – Subventions d'investissement	13 267.81 €
		21 – Immobilisation corporelles	2 917.98 €
Total dépenses	21 909.33 €	Total recettes	45 685.79 €
Résultat d'investissement 2024 = 23 776.46 € <i>Report de l'excédent n-1 : - 10 839.03 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 12 937.43 €</i>			

1/ Fonctionnement 2024 - Budget annexe forêt

A/ Recettes

En 2024, le marché français de la vente de bois sur pied a connu une baisse notable des prix, après deux années de hausses significatives.

Les forêts de Haute-Savoie ont continué de subir les ravages du scolyte, dont la prolifération est favorisée par le réchauffement climatique et les sécheresses répétées.

La commune est également touchée par ce dernier. Bien que les bois touchés aient pu être vendu afin de couvrir les frais de coupe, il s'agit tout de même d'un manque à gagner sur les recettes futures (ces bois étant inscrit dans le plan de gestion de l'ONF).

De plus, ce phénomène étant national, la surabondance de bois secs sur le marché contribue à la diminution des prix de vente.

Au niveau de ces recettes d'exploitation, 40 882€ ont été réalisés en 2024 (contre 36 300€ au budget primitif).

B/ Dépenses

En 2024, les principales dépenses de la commune concernent les travaux d'entretien de la forêt (réouverture des pistes au printemps, débroussaillage des sentiers, entretien des cours d'eau, honoraires de l'ONF...). Ces frais s'élevant ainsi à 29 045€, contre 39 990€ de prévu au budget primitif. (l'écart provenant du report des travaux d'exploitation de la parcelle 17, qui sont reprogrammés pour 2025).

Les dépenses sont donc en lignes avec le programme d'action pour l'année 2024 proposé par l'ONF

2/ Investissement 2024 – Budget annexe forêt

Des travaux de création de piste étaient initialement prévus en 2024 sur le secteur d'Ablon. Cependant, leur réalisation dépendait de l'obtention de la subvention FEADER, essentielle à l'équilibre financier du projet.

Afin de garantir ce financement, les travaux ont été reportés à 2025, l'attribution de la subvention ayant été confirmée fin 2024.

Annexe 2 – CFU 2024 - Budget principal

Résultat de fonctionnement 2024
= 348 471.54 €

- *Report de l'excédent n-1 : 46 778.21 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de **395 249.75€***

Résultat d'investissement 2024
= - 809 987.76 €

- *Report de l'excédent n-1 : 932 421.95 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de **122 434.19€***

Introduction

Fonctionnement

Malgré un contexte toujours inflationniste (2.4% national), une amélioration du taux de réalisation projet/budget (suivi analytique prononcé), la commune arrive à dégager un excédent de fonctionnement positif. Ceci était essentiel pour couvrir sereinement les dépenses et projets engagés (plan d'investissement pluriannuel).

Pour rappel, la commune s'est fixé un objectif de 280 000 annuel d'excédent de fonctionnement (suite étude COME2C du 26/03/2024).

Les 68k€ en sus (par rapport à l'objectif de 280 000€), sont le fait principalement d'une gestion « bon père de famille » (rationalisation encore accrue cette année des dépenses) vu le contexte externe ; avec un renforcement des travaux internes (embauche d'un second agent technique communal).

Investissement

La commune avait provisionné depuis 3 ans 932k€ de résultat d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt et couvrir son PPI ambitieux.

1/ CFU - Fonctionnement 2024

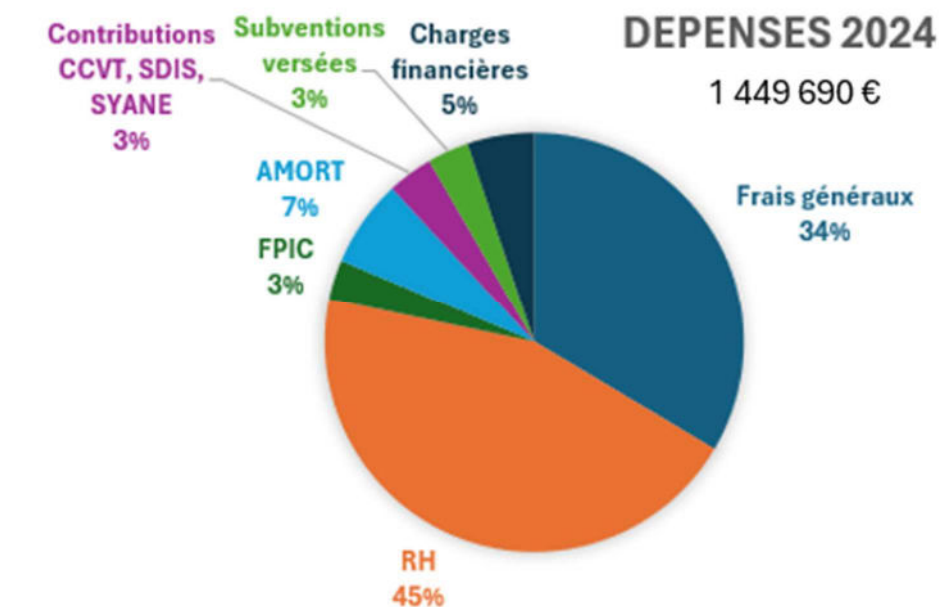
A/ Dépenses de fonctionnement 2024

A1 – Montant et structure des dépenses

Fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre	Montant
011 – Charges générales	521 796 €
012 – Charges de personnel	579 759 €
014 – Atténuation de produits	44 569 €
042 – Opérations d'ordre entre s.	98 060 €
65 – Charges de gestion courante	158 709 €
66 – Charges financières	46 738 €
67 – Charges spécifique	59 €
Total dépenses	1 449 690 €

La masse salariale est **le premier poste de dépenses de la commune** (45%), ce qui est cohérent avec la moyenne de la strate nationale (45%) (Source : DGFIP (2023), *comptes individuels des collectivités*, consulté le 06 février 2025, <https://www.impots.gouv.fr/cll/>)

La masse salariale est restée maitrisée alors même que les projets sont conséquents. Le mode de management en projet agile/équipe est à saluer et **les élus souhaitent remercier les agents** pour leur état d'esprit et leur adhésion aux projets communaux, tout comme pour leur adaptabilité/formations/implication personnelle au vu des contextes externes fluctuants.



Pour l'année 2024, **il est constaté une augmentation des dépenses de fonctionnement** (hors dépenses exceptionnelles de 2023*) **de l'ordre de +5% par rapport à 2023** ce qui s'explique par :

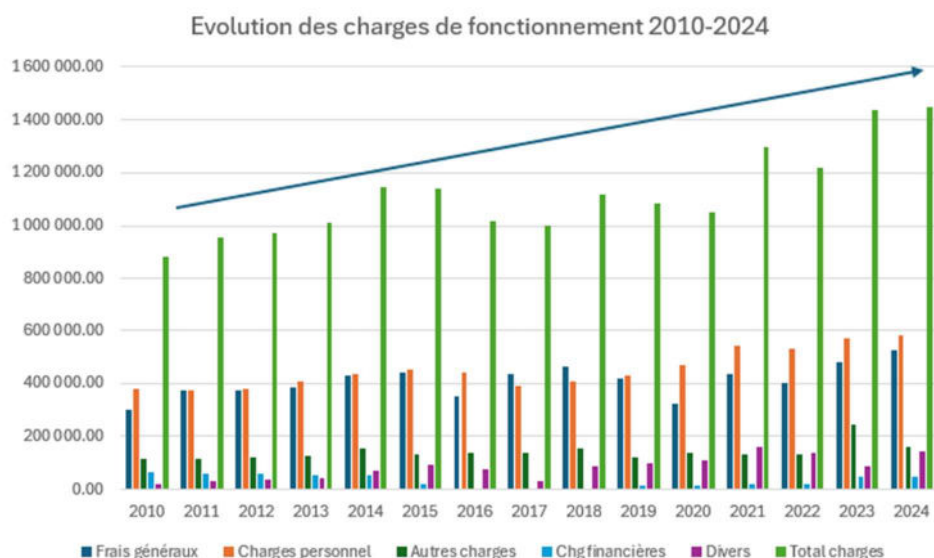
- 6.5 k€ de frais de personnel : un poste d'agent technique supplémentaire (20/35^e) a été ouvert pendant l'année
- 43 k€ de frais généraux liés au développement du patrimoine communal (énergie, voirie, entretien des bâtiments communaux, contentieux...)
- 9 k€ d'amortissements comptables supplémentaires, liés à l'équipement des nouveaux services/bâtis de la commune (crèche, bâtiment jeunesse, EAS).
- +20k€ : Augmentation du soutien à la crèche par rapport à 2023 induite par la comptabilisation d'une année complète de fonctionnement (contre ¼ d'année en 2023 – année de livraison du nouveau bâtiment de la crèche) + subvention exceptionnelle d'équilibre compréhensible au lancement.
- 6 k€ des taux de la foncière, liés au portage des terrains à destination de l'opération « logements intergénérationnels »
- 5 k€ de contributions complémentaires, à la CCVT (répartition des frais de fonctionnement de certains services)

Dépenses exceptionnelles

Pour rappel, en 2023 :

- *une dépense exceptionnelle de 109 k€ a dû être comptabilisée sur le budget de fonctionnement (enfouissement du réseau télécom à la Blonnière) ; l'étalement sur 10 ans en investissement n'étant plus possible). L'augmentation des 5% calculés est donc faite avec abstraction de cette dépense exceptionnelle.*
- *Le vol du camion communal a également nécessité l'enregistrement d'une écriture exceptionnelle de 75k€ en fonctionnement.)*

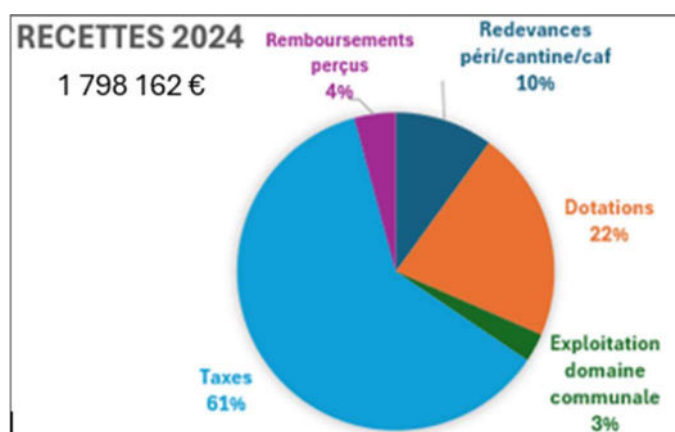
A2 – Evolution des dépenses



B/ Recettes de fonctionnement 2024

B1 – Montant et structure des recettes 2024

Fonctionnement	
Recettes	
Chapitre	Montant
013 – Atténuation de charges	12 387 €
042 – Opérations d'ordre entre s.	0.00 €
70 – Produits de services, ventes	182 457 €
73 – Impôts et taxes	234 256 €
731 – Fiscalité locale	988 163 €
74 – Dotations et participations	279 130 €
75 – Autres produits courants	101 496 €
77 – Produits spécifiques	271 €
Total recettes	1 798 162 €

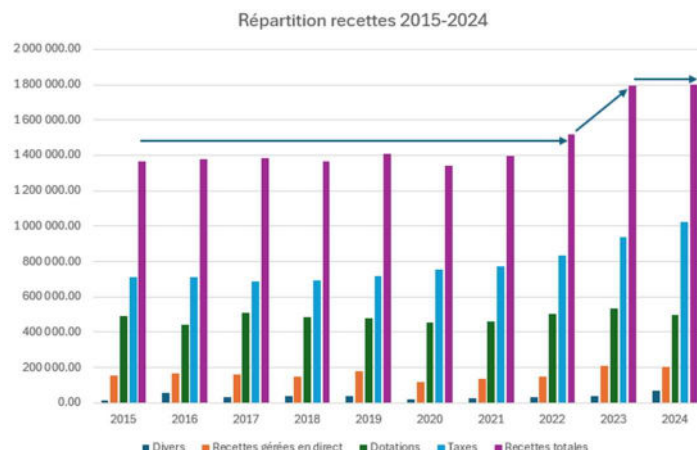


Des recettes stables entre 2023 et 2024 (versus des dépenses qui augmentent) ...

Après plus de 7 années sans augmentation notables des recettes, la commune a été contrainte d'augmenter en 2023 le taux des taxes locales pour sécuriser les services à la population et les projets, du fait, entre autres, du contexte inflationniste.

Entre 2023 et 2024, l'écart sur les recettes perçues est de +1 660€ (écritures d'ordres exclues) d'une année sur l'autre, soit une stabilité de +0.01% (versus une inflation générale de 2.4%).

B2 – Evolution des recettes



... un contexte économique général compliqué

Bien qu'il soit vertueux d'avoir réussi à maintenir son niveau de recettes de fonctionnement, il s'agit toutefois d'un risque économique identifié (Etude COME2C). En effet, **l'inflation générale en 2024 ayant atteint 2.4%, la non-augmentation des recettes dans cette même proportion entraine un appauvrissement des ressources réelles de la commune.** Il est également important de noter qu'une **forte baisse des droits de mutation à titre onéreux est enregistré cette année (-27%),** représentant 40 000€ de recettes en moins par rapport à 2023. Le contexte économique ayant réduit drastiquement le nombre d'achat/vente de biens immobiliers anciens en 2023 et 2024, cette diminution est également à craindre pour 2025 (puisque les recettes issues de ces droits sont calculées sur les échanges de l'année précédente, à savoir 2024 pour la recette 2025).

Cette diminution de recettes a pu être compensée par la revalorisation des assiettes foncières, ayant généré des revenus complémentaires pour la commune, ainsi que **l'adoption d'une taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

Marges de manœuvre identifiées

Il conviendra de continuer à suivre de près les dépenses et recettes (construction budgétaire affinée ; et suivi financier mensuel voir hebdomadaire).

De même, nous avons mis en place **une démarche analytique renforcée** pour identifier les structures de coûts (et recettes), et **continuer à identifier des marges de manœuvre (plan pluriannuel de fonctionnement).**

En outre, certains plans d'économie engagés sur plusieurs années commencent à porter leurs fruits ; c'est le cas du **plan énergie** :

Depuis l'été 2024 et la livraison de l'Espace Associatif et Sportif, la commune peut compter sur de **nouvelles recettes issues de la revente du surplus de production d'électricité** généré par les panneaux photovoltaïques. En plus de ces nouvelles recettes, d'importantes économies sont réalisées sur le poste « électricité » des infrastructures communales **suite au plan d'isolation des bâtis** et les nouveaux modes de chauffage plus économes et vertueux mis en place (géothermie sur bâtiment jeunesse, rénovation mairie en cours...).

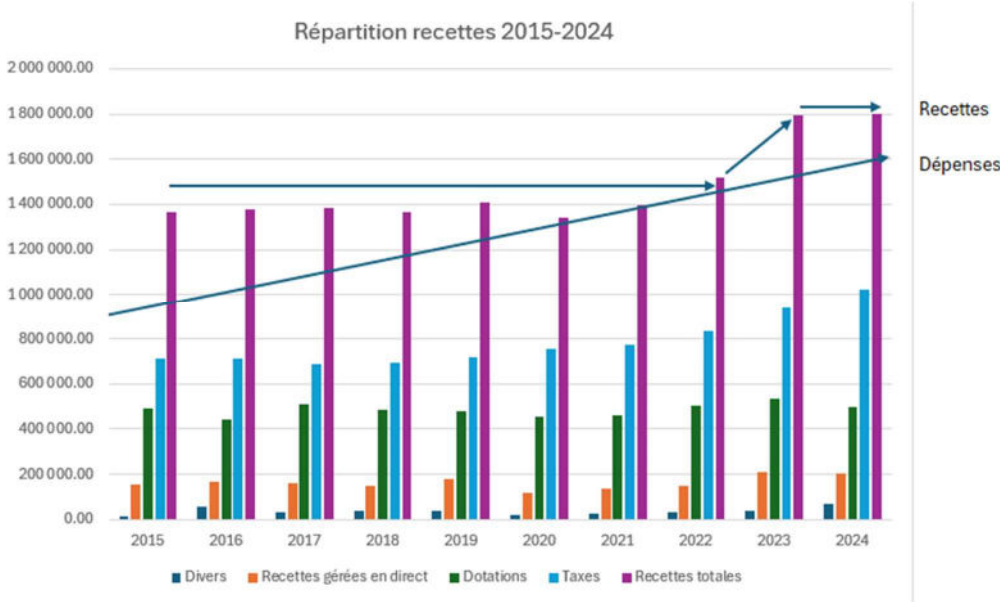
C/ Excédent de fonctionnement 2024

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	521 796.06 €	013 – Atténuation de charges	12 387.26 €
012 – Charges de personnel	579 759.27 €	042 – Opérations d’ordre entre s.	0.00 €
014 – Atténuation de produits	44 569.00 €	70 – Produits de services, ventes	182 457.46 €
042 – Opérations d’ordre entre s.	98 059.80 €	73 – Impôts et taxes	234 256.00 €
65 – Charges de gestion courante	158 709.29 €	731 – Fiscalité locale	988 163.46 €
66 – Charges financières	46 738.12 €	74 – Dotations et participations	279 130.05 €
67 – Charges spécifique	58.50 €	75 – Autres produits courants	101 496.35 €
		77 – Produits spécifiques	271.00 €
Total dépenses	1 449 690.04 €	Total recettes	1 798 161.58 €
Résultat de fonctionnement 2024 = 348 471.54 €			

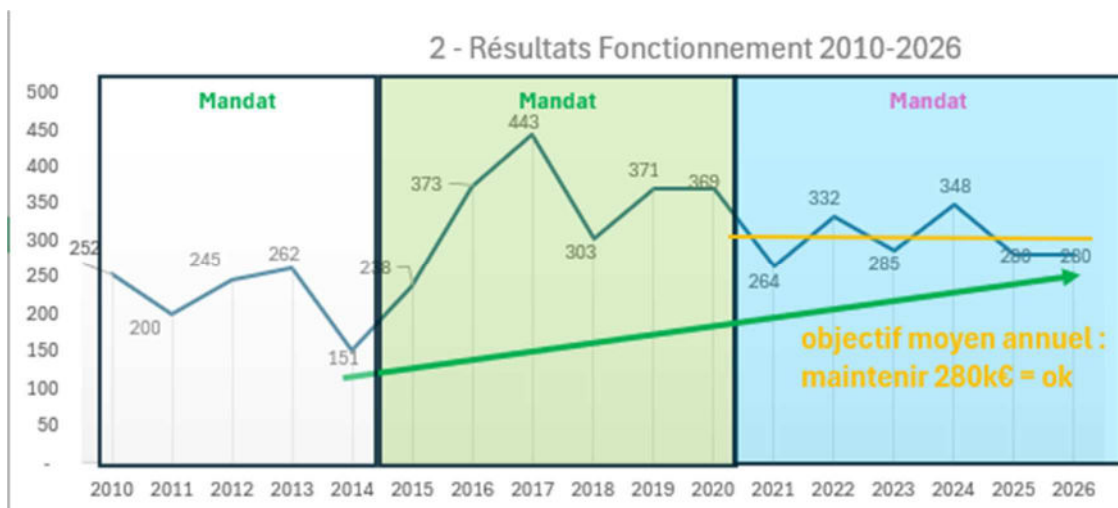
L’excédent 2024 est de **348 k€** (vs 285k€ en 2023). Cette évolution favorable est à nuancer, puisque le résultat 2023 intègre l’écriture exceptionnelle relative à l’effacement du réseau télécom à la Blonnière pour un total de 109k€ (sans celle-ci, l’excédent 2023 aurait été de 394k€).

	2023	2024	Ecart 2024 vs 2023
Excédent réel	285	348	+ 63
Charges exceptionnelles	109	-	
Excédent hors exceptionnel	394	348	- 46

Donc l’excédent (hors opération exceptionnelle) a baissé de 46k€. Ce qui montre bien la pression de l’augmentation des coûts par rapport à la stabilité/augmentation moins rapide des recettes (Cf étude COME2C du 26/03/2024)



Ce montant total reste néanmoins en ligne avec notre objectif minimum de 280 k€ fixé sur le mandat, gage d'une bonne gestion financière actuelle et future.

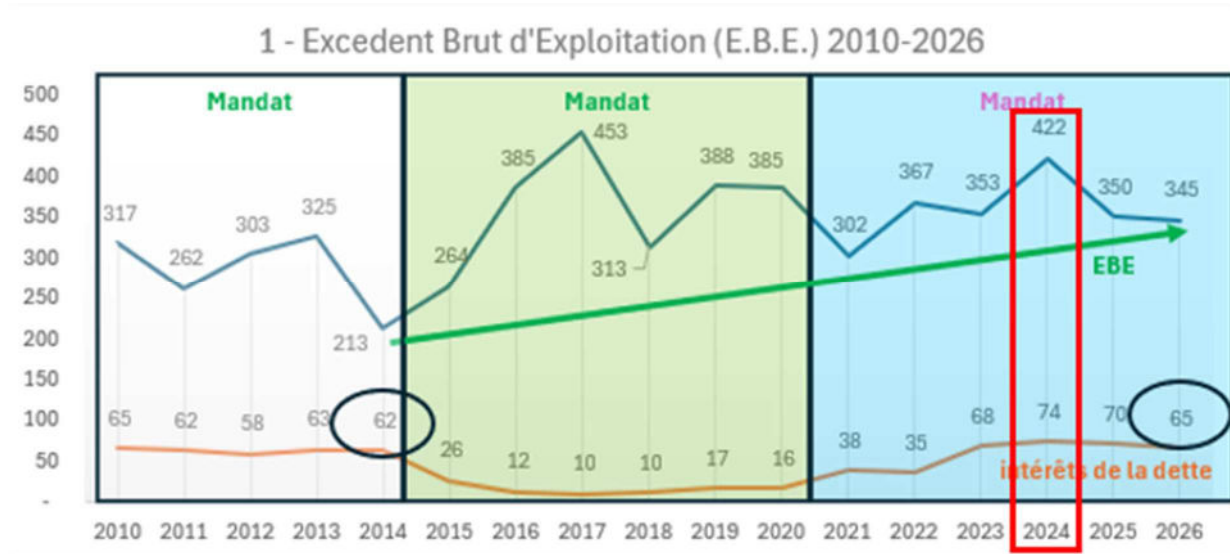


Résultat de clôture de fonctionnement 2024

L'excédent de fonctionnement 2024 est de 348k€. Il vient s'additionner aux 46k€ reportés de 2023, pour atteindre un cumul à **395k€**.

D/ Capacité à investir et couvrir les futurs charges

D1 – Excédent Brut d'Exploitation



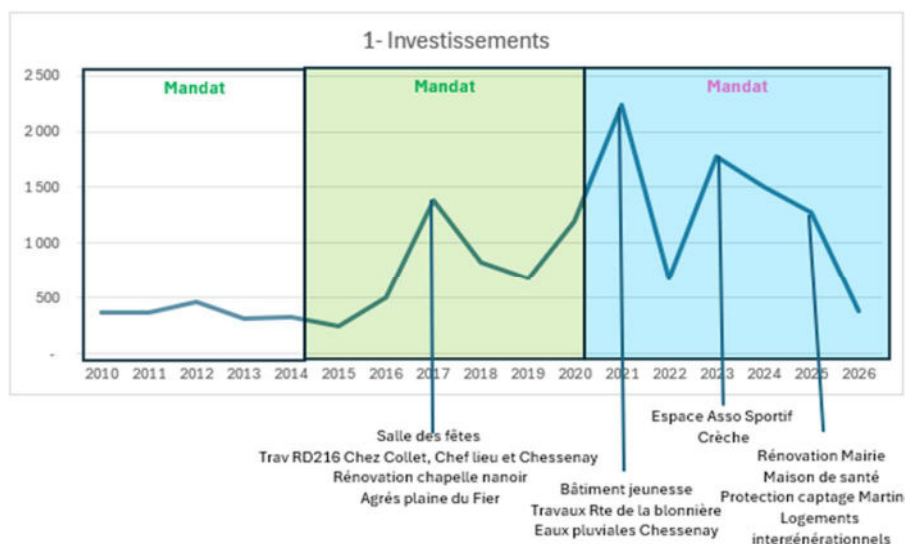
L'E.B.E. de la commune (courbe bleue) (capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, afin de financer ses dettes financières et ses investissements) se maintient à un niveau important, en cohérence avec la stratégie financière mise en place depuis 2014 (=plan d'économie).

Le poids des intérêts financiers (courbe orange) retrouve quant à lui le même niveau que 2014 ; Il avait été dans un premier temps réduit, afin de dégager des capacités de financement, puis réhaussé à la suite des grands investissements menés au cours du mandat actuel.

D2 - Evolution de la dette

Celle-ci est importante à prendre en compte afin de s'assurer que la dette totale ne vient pas grever la capacité de la commune à continuer à investir. Une dette bien dimensionnée permet en revanche d'améliorer les investissements et de lisser leur charge pour les habitants dans le temps.

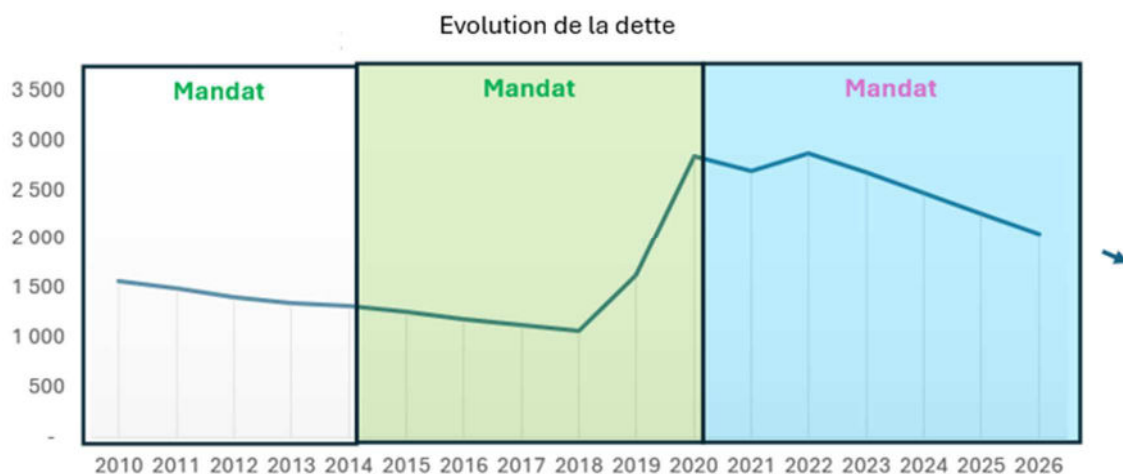
En ce sens la commune a porté des projets dimensionnant sur les dernières années (incluant la recherche de subventions, de l'autofinancement et l'appui de la dette).



De 2014 à 2020, la commune a procédé à une politique de réduction de sa dette, afin de pouvoir développer sa capacité d'investissement.

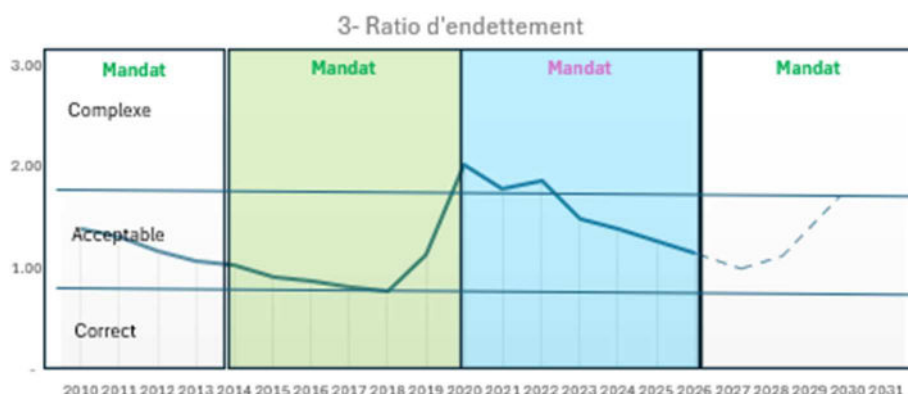
En 2017, elle a pu générer des investissements grâce à ses réserves financières.

Depuis 2020, afin de pouvoir équilibrer son budget d'investissement et mener à bien ses projets, elle a profité des taux d'intérêts bas et s'est réendettée à hauteur de ses capacités de remboursement.



Nous sommes depuis 2022 dans une nouvelle phase de désendettement, pour permettre le réinvestissement plus conséquent à compter de fin 2026, début 2027 (prochain mandat).

Nous sommes déjà revenus depuis 2023 dans le seuil « acceptable » défini par les exigences nationales en termes d'équilibre financier.



Cela permet d'envisager de nouveaux projets dès le début du prochain mandat.

2/ CFU - Investissements 2024

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
041 – Op. patrimoniales	125 118.68 €	040 – Op. d'ordre entre sections	98 059.80 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 955.52 €	041 – Op. patrimoniales	125 118.68 €
16 – Emprunts (capital)	203 695.66 €	10 – Dotations, fds div. et réserves	407 849.20 €
20 – Immobilisations incorporelles	17 964.00 €	13 – Subventions d'investissement	194 396.00 €
204 – Subvention d'équipement	21 804.72 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
21 – Immobilisations corporelles	49 962.90 €	23 – Immobilisations en cours	541.91 €
23 – Immobilisation en cours	1 210 352.35 €		
27 – Autres immob. Financières	5 099.52 €		
Total dépenses	1 635 953.35 €	Total recettes	825 965.59 €
Résultat d'investissement 2024 = - 809 987.76 €			
Report de l'excédent n-1 : 932 421.95 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 122 434.19€			

A/ Dépenses d'investissement 2024

A1 - Grands projets

L'année 2024 est une année de forts investissements pour la commune :

- Le solde des dernières factures relative à la **transformation de l'ancienne école maternelle en crèche** à hauteur de 72k€.
- **L'Espace Associatif et Sportif** à hauteur de 1 million d'euros sur 2024

Certaines dépenses prévues en 2024 auront lieu en 2025 :

- **Le projet « rénovation mairie** (tranche 1 – à l'étage) » a été reporté en 2025, afin de permettre sur 2024 la recherche de subventions complémentaires.
En outre, la tranche 2 du projet (rez-de-chaussée incluant la salle des mariages) a été étudiée pour bénéficier d'une synergie en continuité de la phase 1 (étage).
Ces deux phases vont se finaliser en 2025, permettant la réouverture au public d'ici la fin d'année.
- **Le projet « maison paramédicale/de santé »** est également reporté à 2025 : il a été nécessaire de revoir le projet à la baisse du fait des incertitudes dans l'obtention des subventions (contexte national et local incertain).

A2 - Autres projets

La charge générale de travail pour l'aboutissement dans des projets bien définis a été plus conséquente qu'estimée initialement.

Trois projets ont démarré en 2024 et se poursuivront ainsi en 2025 :

- La sécurisation du captage d'eau Martinod,
- la modification simplifiée du PLU ,
- le réaménagement du centre bourg.

B/ Recettes d'investissement 2024

Le solde des subventions attendues sur les grosses opérations n'a pu être encaissé en 2024.

- **L'opération « EAS »** a été réceptionnée en mai 2024. Le traitement administratif de fin d'opération a été plus long que prévu : des factures reçues tardivement (jusqu'en novembre) ont décalé la possibilité de demande du solde des subventions.

393k€ de subventions à recevoir sont donc reportées en 2025 concernant cette opération.

C/ Résultat d'investissement 2024

Le résultat d'investissement au 31.12.2023 était de 932k€ (plusieurs années d'économie réalisées pour permettre ces actions).

Le résultat cumulé de 2023 vient donc couvrir l'écart de 810k€ de 2024, ce qui peut être salué.

Le résultat de clôture du budget d'investissement 2024 se porte donc à + 122 434€.

D/ Reste à réaliser 2024

Rappel : un reste à réaliser est une dépense/recette d'investissement, engagée (=devis signé) sur l'année 2024, prévue au budget de l'année, et automatiquement reportée sur le budget primitif d'investissement de l'année suivante.

Les dépenses et recettes suivantes seront donc automatiquement inscrites au budget 2025.

RAR 2024 reportés sur 2025									
DEPENSES									
Fournisseur	IB	CHAP	MONTANT ENGAGE	DEJA PAYE	SOLD	Budgétisé	Réalisé	Plafond RAR	RAR 2024 sur 2025
Chapitre 20			32 100.00	5 412.00	26 688.00	85 096.00	17 964.00	67 132.00	26 688.00
Chapitre 21			55 015.70	-	55 015.70	270 520.53	49 962.90	220 557.63	55 015.70
Chapitre 23			77 020.51	15 810.00	61 210.51	1 685 648.00	1 210 352.35	475 295.65	61 210.51
									142 914.21
RECETTES									
EAS			671 700.00	278 342.00	393 358.00	393 358.00	0.00	393 358.00	393 358.00
Mairie			171 688.00	18 506.00	153 182.00	83 182.00	0.00	83 182.00	83 182.00
Chapitre 13			843 388.00	296 848.00	546 540.00	476 540.00	0.00	476 540.00	476 540.00

Annexe 3 – Affectation de l'excédent de fonctionnement – Budget principal

1/ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2024

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	521 796.06 €	013 – Atténuation de charges	12 387.26 €
012 – Charges de personnel	579 759.27 €	042 – Opérations d'ordre entre s.	0.00 €
014 – Atténuation de produits	44 569.00 €	70 – Produits de services, ventes	182 457.46 €
042 – Opérations d'ordre entre s.	98 059.80 €	73 – Impôts et taxes	234 256.00 €
65 – Charges de gestion courante	158 709.29 €	731 – Fiscalité locale	988 163.46 €
66 – Charges financières	46 738.12 €	74 – Dotations et participations	279 130.05 €
67 – Charges spécifique	58.50 €	75 – Autres produits courants	101 496.35 €
		77 – Produits spécifiques	271.00 €
Total dépenses	1 449 690.04 €	Total recettes	1 798 161.58 €
Résultat de fonctionnement 2024 = 348 471.54 €			
Report de l'excédent n-1 : 46 778.21 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 395 249.75€			

Il est rappelé que les résultats d'investissements sont automatiquement affectés à l'investissement : le conseil statue seulement sur l'affectation des résultats de fonctionnement²

Les excédents de fonctionnement générés peuvent être affectés par décision du conseil soit au fonctionnement soit à l'investissement 2025²

Report de l'excédent de 2023, laissé au budget de fonctionnement 2024 : 46 778²21€²

Pour 2025 :

Excédent à affecter : 348 471.54 + 46 778.21 = 395 249.75€.

Depuis 2014, en général, entre 80% et 100% de l'excédent de fonctionnement était transféré à l'investissement afin de permettre la réalisation des projets et au vu du PPI²

Cela était possible grâce à des charges de fonctionnement bien maîtrisées (plan d'économie et suivi des charges)²

Le contexte actuel accroît les risques : augmentation de l'inflation, incertitude quant au niveau des futures subventions à intervenir, et quant aux nouvelles charges éventuellement transférées aux communes²

La mise en place du PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement) permet de mieux appréhender nos besoins en fonctionnement

Dans ce contexte tendu et incertain actuel, il est proposé d'ajuster notre gestion financière en conservant une part plus importante des résultats/excédents de fonctionnement afin d'assurer la gestion des services à la population dans le temps²

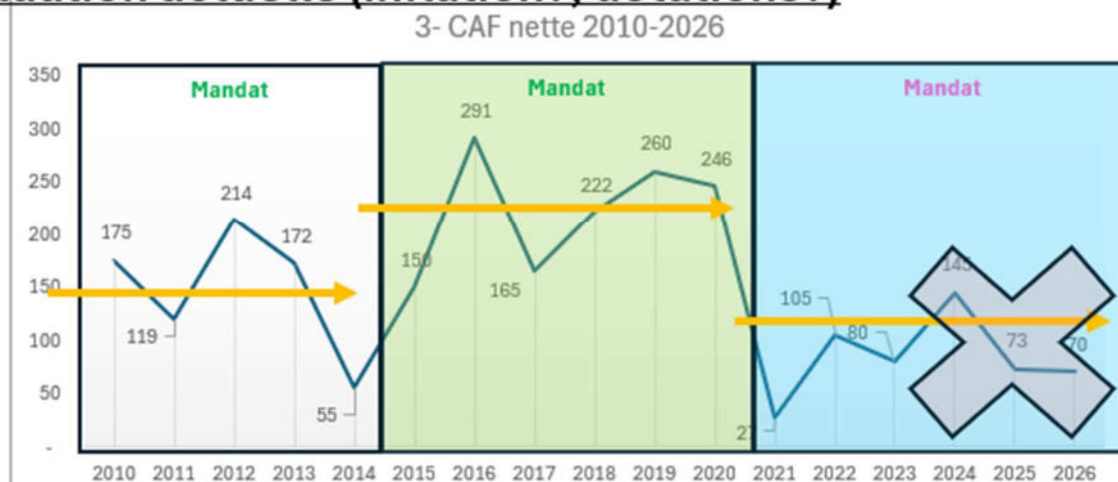
2/ Capacité d'autofinancement nette

La **CAF nette** permet de comprendre la capacité d'autofinancement de la commune (après avoir payé ses dettes – **intérêts et capital**) :

1/ Situation si affectation de 80-100% de l'excédent de fonctionnement à l'investissement

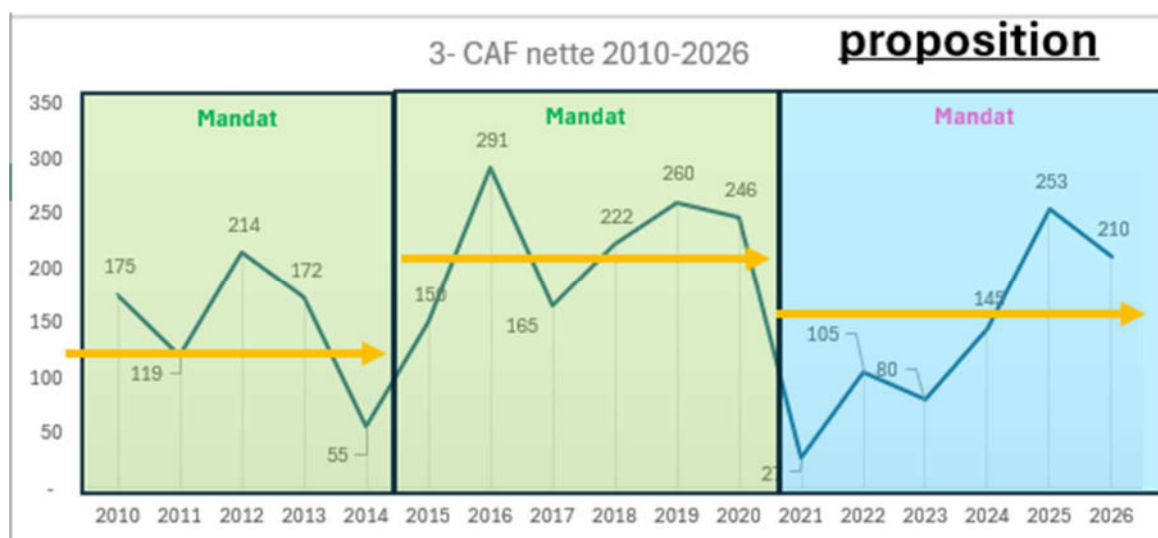
Si l'excédent de fonctionnement était affecté, comme par le passé, à 80-100% en investissement, la CAF de la commune se maintiendrait à un niveau plus faible que lors des deux précédents mandats. Sa capacité à investir s'en trouverait diminuée.

Situation actuelle (inflation?, dotations?)



2/ Situation si affectation de 50% de l'excédent de fonctionnement à l'investissement

Pour cette année (et les années ultérieures si les futurs élus le souhaitent/selon leurs projets), il est proposé de conserver jusqu'à 50% de l'excédent au fonctionnement, combiné à une politique de recherche de subventions active en amont et à l'adaptation des investissements aux moyens (exemple : réalisés sur la maison de santé).

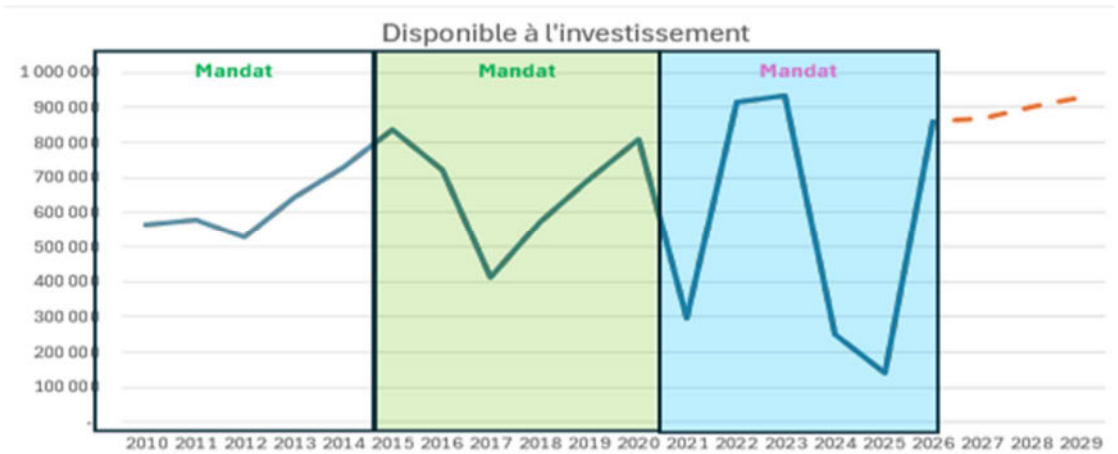


En 2025, **proposition** de conserver 50% de l'excédent de fonctionnement au fonctionnement, le solde allant à l'investissement, à savoir :

Montant à affecter (cumul 2024)	Affectation au budget de fonctionnement 2025	Affectation au budget investissement 2025
395 249.75	195 249.75	200 000

L'analyse financière montre que cette gestion sécurisée du fonctionnement n'empêche pas la réalisation du plan pluri annuel d'investissements 2025/2026 proposé.

Les élus de la commune considèrent avoir réalisé une bonne partie des projets structurants. Ils choisissent de réduire les dépenses 2025/2026, permettant aux futures équipes d'avoir une bonne marge de manœuvre dès le début du prochain mandat.



Annexe 4 – Affectation de l'excédent de fonctionnement – Budget Forêt

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	29 045.03 €	70 - Produits de services & ventes diverses	43 056.05 €
66 – Charges financières	332.96 €		
Total dépenses	29 377.99 €	Total recettes	43 056.05 €
Résultat de fonctionnement 2024 = 13 678.06 €			
Report de l'excédent n-1 : 38 260.59 € ; soit un résultat de clôture au 31/12/2024 de 51 938.65€			

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2025, il est nécessaire d'affecter au minimum 17 601€ au fonctionnement 2025. En effet, **les travaux d'exploitation** des parcelles 44, 45 et 46 étant programmés sur 2025, mais les recettes en 2026 (pour rappel, il n'y a qu'une à deux sessions de vente aux enchères concernant les ventes de bois).

Concernant le delta de 34 338€, il est également proposé de l'affecter au fonctionnement : les sommes affectées au fonctionnement pouvant être utilisées pour de l'investissement futur, alors que l'inverse n'est pas possible. Le contexte économique actuel (cf annexe 1) faisant plutôt peser des risques sur le budget de fonctionnement, que sur le budget d'investissement.

Montant à affecter (cumul 2024)	Affectation au budget de fonctionnement 2025	Affectation au budget investissement 2025
51 938.65 €	51 938.65 €	0 €

Annexe 5 – Budget primitif – budget annexe Forêt

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges générales	76 094.92 €	002 – Excédent antérieur reporté	51 938.65 €
65 – Charges de gestion courante	10.00 €	70 – Produits des services	58 800.00 €
66 – Charges financières	302.35 €	75 – Autres produits gest° courante	10.00 €
68 – Dotations	3.68 €		
023 – Virement à l'investissement	34 337.70 €		
Total dépenses	110 748.65 €	Total recettes	110 748.65 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution reporté	0.00 €	13 – Subventions d'investissement	32 307.80 €
16 – Remboursement d'emprunts	6 136.93 €	21 – Immobilisations corporelles	0.00 €
21 – Immobilisation corporelles	73 446.00€	021 – Virement du fonctionnement	34 337.70 €
		001 – Solde d'exécution d'investissement	12 937.43 €
Total dépenses	79 582.93 €	Total recettes	79 582.93 €

1/ Dépenses de fonctionnement 2025

Conformément au programme d’entretien proposé par l’ONF, 69 k€ sont prévus en 2025 afin d’assurer l’entretien des sentiers, la réouverture des pistes, et l’exploitation des bois mis en vente programmée au plan de gestion forestier.

2/ Recettes de fonctionnement 2025

Pour 2025, 3 coupes devraient être mises à la vente pour des recettes estimées à 57 300€ par l’ONF.

3/ Investissement

Suite à l’attribution des subventions FEADER, les travaux de création de la piste à Ablon sont programmés pour cet été. Ces derniers sont estimés à 64 630€, et seront financés à hauteur de 32 308€ (50%) par le fond FEADER (Europe, Région et Département).

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Travaux entretien et exploitation forestiers : 69 159€ (62%)	Report résultat 2024 : 51 939 € (47%)	Piste <u>ablon</u> : 64 630 € (81%)	Virement à l'investissement : 34 338 (43%)
ONF : 6 953€ (6%)	Vente bois parcelles 2+11+17 + vente secs = 57 300€ (52%)	Acquisition parcelles : 8 816€ (11%)	Report Investissement 2024 : 12 938 € (16%)
Intérêts dette : 302€ (1%)	Affouage : 1 500€ (1%)	Capital emprunt : 6 137€ (8%)	Subventions FEADER : 32 308 (41%)
Virement à l'investissement : 34 338 (31%)			
110 749 €	110 749 €	79 583	79 583 €

Annexe 6 – Budget primitif – budget principal

1/ Budget primitif 2025

A/ Budget primitif - Fonctionnement 2025

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
11 – Charges à caractère général	579 841.37 €	002 – Report excédent de fonctionnement	195 249.75 €
12 – Charges de personnel	599 605.47 €	70 – Produits de services	195 090.00 €
14 – Atténuation de produits	45 000.00 €	73 – Impôts et taxes	204 320.00 €
65 – Autres charges de gestion	200 083.59 €	731 – Fiscalité locale	991 800.00 €
66 – Charges financières	43 000.00 €	74 – Dotations et participations	271 556.82 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00 €	75 – Autres produits de gestion	74 106.97 €
68 – Dotations et provisions	100.00 €	78 – Reprises sur dotations et provisions	0.00 €
042 – Opération d'ordre entre sections	100 000.00 €	013 – Atténuation de charges	9 000.00 €
023 – Vir. à la section d'investissement	372 493.11 €		
Total dépenses	1 941 123.54 €	Total recettes	1 941 123.54 €

(version mise au vote)

	2025	Var* N-1	% du poste vs total	2024	Var* N-1	% du poste vs total	2023	% du poste vs total
Redevances péri/cantine/caf	182 000.00	1%	12%	179 781.45	-1%	10%	180 893.84	10%
Dotations	391 059.00	1%	25%	387 166.00	4%	22%	371 557.00	20%
Exploitation domaine communale	54 196.97	4%	3%	52 312.91	-5%	3%	54 960.24	3%
Taxes	1 076 800.00	-2%	69%	1 103 099.46	3%	61%	1 075 148.59	59%
Remboursements perçus	41 817.82	-45%	3%	75 801.76	-44%	4%	134 321.40	7%
Total recettes de fonctionnement "réelles" (A)	1 745 873.79	-3%		1 798 161.58	-1%		1 816 881.07	
Report n-1	195 249.75							
Total recettes de fonctionnement "votées" (B)	1 941 123.54							
Infrastructures	226 753.37	5%	14%	216 942.16	0%	15%	217 301.01	14%
Frais de fonctionnement général	14 605.00	-9%	1%	16 033.85	-6%	1%	17 086.19	1%
Voirie	73 402.00	9%	5%	67 216.10	30%	5%	51 830.11	3%
Sous-groupes	94 350.00	44%	6%	65 540.96	-1%	5%	66 485.95	4%
Autres	126 990.00	5%	8%	120 410.66	-46%	8%	221 237.01	15%
Sous-total Frais généraux	536 100.37	10%	34%	486 143.73	-15%	34%	573 940.27	38%
RH	674 143.06	4%	43%	648 907.63	1%	45%	642 364.80	43%
FPIC	45 000.00	1%	3%	44 569.00	-19%	3%	55 257.00	4%
AMORT	100 000.00	2%	6%	98 059.80	8%	7%	90 477.56	6%
Contributions CCVT, SDIS, SYANE, SIEVT	97 666.00	92%	6%	50 915.19	12%	4%	45 264.35	3%
Subventions versées	44 221.00	-5%	3%	46 415.12	83%	3%	25 357.97	2%
Charges financières	71 500.00	-4%	5%	74 679.57	10%	5%	68 084.37	5%
Total dépenses de fonctionnement "réelles" (C)	1 568 630.43	8.20%		1 449 690.04	-3.40%		1 500 746.32	
Vir à la section d'investissement	372 493.11							
Total dépenses de fonctionnement "votées" (D)	1 941 123.54			810 215.93	4.13%		778 098.41	
Excédent de fonctionnement 2025 prévu (A-C)	177 243.36							
Dont tvx "exceptionnels 2025"	32 000.00							
Dont enfouissement France Telecom (exceptionnel)	47 000.00							
Dont RH exceptionnels	10 800.00							
Soit excédent "récurrent"	267 043.36							

(version simplifiée pour explications au conseil)

A1/ Dépenses de fonctionnement 2025

Au total, une augmentation de 119 k€ des dépenses de fonctionnement est envisagée :

Dépenses exceptionnelles :

- 32 k€ sont exceptionnellement alloués en sus de l'enveloppe ordinaire de 30 k€ aux services techniques afin de permettre des travaux sur les bâtiments plus importants cette année (entre autres cour nature école + façade salle des fêtes) + abattage et remplacement d'arbres.
- 47 k€ seront versés pour le compte du SIEVT, concernant l'enfouissement du réseau télécom à la Blonnière (solde opération antérieure).

Augmentation dépenses récurrentes :

- 15 k€ sont répartis dans différentes enveloppe des frais généraux, afin de permettre de couvrir l'augmentation des frais courants induite en outre par :
 - o le développement des infrastructures communales (Amélioration du suivi maintenance...) et l'entretien de la voirie renforcé (dont fauchage, nettoyage)
 - o l'inflation estimée à 2.4% sur 2025 (hypothèse)

Enveloppe estimée :

- 25 k€ sont mobilisés en sus de l'année dernière pour l'enveloppe RH :
 - o Une partie pour couvrir les besoins croissants en moyens humains :
 - plus d'heures nécessaires aux créneaux périscolaires,
 - pérennisation et augmentation du temps de travail d'un second poste d'agent technique (pour rappel, la commune avait par le passé 2 agents techniques à plein temps ; au vu du souhait de réaliser d'avantage de travaux en interne, ce renforcement est nécessaire)
 - o ainsi qu'une augmentation générale des rémunérations de 3% afin de couvrir l'augmentation du coût de la vie pour les agents en poste et gratifier leurs implications individuelles et collectives jugées de qualité.
 - o Une marge de manœuvre, cette enveloppe ne pouvant être dépassée.

Au regard des charges exceptionnelles à couvrir, nous avons regardé de près les inflations par ligne/sujet et pris une hypothèse modérée à 2%.

Il est proposé d'avoir une évolution du « budget » 2025 versus le « réalisé » 2024 de 2% au total ; une hypothèse jugée raisonnable et sécurisée versus l'estimation d'inflation à 2.4% telle qu'annoncée au niveau national.

	Réel 2023	Réel 2024	BUDGET 2025
Charges totales	1 501K	1 450K (-3.4% ; -51k)	1 569K (+8.2% ; 119k)
Dont charges exceptionnelles	109K		90K
Dont charges « stables »	1 392 K	1 450 K (+4.2% ; +58k)	1 479 K (+2% ; +29k)

En conclusion, les charges de fonctionnement récurrentes devraient être maîtrisées grâce à un plan d'économies et un suivi renforcé.

Le différentiel sur 2025 est le fait d'actions ponctuelles permettant des améliorations durables :

- Enfouissement électrique permettant la réduction des coûts liés aux tempêtes et améliorations esthétiques,
- Maintien des bâtiments et des espaces publics. Le choix est fait d'agir aujourd'hui afin d'éviter les dépenses de demain.

A2/ Recettes de fonctionnement 2025

Au total, une diminution des recettes de 53k€ est prévue par rapport à 2024.

Baisse principale :

Les dotations « DMTO » (sur revente de biens immobiliers) sont estimées fortement à la baisse sur 2025, car elles sont indexées sur les opérations 2024. En effet, en 2024, le marché immobilier a connu un fort ralentissement au niveau national, confirmé par une étude des DIA réalisées en mairie : 85 000€ sont attendus pour 2025, contre 115k€ en 2024 et 155k€ en 2023, soit – 30 000€.

Recettes complémentaires :

Pour information, il est proposé d'augmenter en outre, cette année les tarifs périscolaires et restaurant scolaire (pour rappel, aucune augmentation n'a été faite en 2023), afin de couvrir l'augmentation des coûts de fonctionnement (entretien des bâtiments, et un poste additionnel le matin...).

Différents scénarios ont été étudiés par les groupes de travail finances et jeunesse. Celui d'une augmentation générale des tarifs de 2.4% (= inflation 2024) a été retenu par la commission jeunesse afin d'être proposé au vote.

Le taux de taxes locales (foncière, habitation...) ne sont pas augmentés.

A3/ Excédent de fonctionnement 2025

Le budget de fonctionnement 2025 devrait donc générer un excédent de 177 k€ (versus 149 k€ estimé l'année dernière au budget 2024).

B/ Investissement 2025

Investissement			
Dépenses		Recettes	
16 – Remboursement d’emprunt	206 583.00 €	001 – Solde d’exécution d’investissement	122 434.19 €
20 – Immobilisations incorporelles	143 098.00 €	021 – Vir de la sect° de fonctionnement	372 493.11 €
204 – Subventions d’équipement versées	137 208.00 €	040 – Opérations d’ordre	100 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	628 245.26 €	10 – Dotations fonds divers	523 249.07 €
23 – Immobilisations en cours	582 582.11 €	13 – Subventions d’investissement	579 540.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	27 – Autres immobilisations financières	0.00 €
Total dépenses	1 697 716.37 €	Total recettes	1 697 716.37 €

Parmi les grands projets 2025, la rénovation de la mairie débutera en mars 2025, et devrait se terminer pour l’automne. Les travaux d’amélioration « maison de santé » devraient quant à eux se dérouler en parallèle, pour une date de livraison espérée en fin d’année.

	Budget investissement 2025	Dont RAR (non soumis au vote)	Hors RAR (soumis au vote)
Grands projets	2025		
MAIRIE			
Dépenses	477 370	36 096	430 426
Maison de santé			
Dépenses	105 212	7 488	97 724
Projet intergénérationnel			
Dépenses	90 778	13 470	77 308
TOTAL DEPENSES GRANDS PROJETS	673 360	57 054	605 458
Autres projets	2025		
remboursement emprunts déjà votés (capital)	206 583		206 583
TVX SIEVT hameau blonniere (elec+EP+telecom) - tranche 1	122 562		122 562
Assainissement crèche / maison des sœurs	36 000	30 528	5 472
CAPTAGE MARTINOD (FONCIER)	34 980	9 348	25 632
autres invest courants (voirie, équipements, ...)	37 000	8 857	28 143
Pont Blonnière vers Heather	25 000		25 000
CENTRE BOURG Dont raccord wc et biblio à l'AC	22 235		22 235
Voirie (investissement)	22 000	19 788	2 212
PLU / ZAN	15 010	17 340	2 330
REMBOURSEMENT SIEVT annuités +trx (sur)	14 646		14 646
Longrines Cimetière	12 000		12 000
Panneaux solaires Perthuis	10 000		10 000
Mazot maison des sœurs	9 672		9 672
Projecteurs salle des fêtes	7 000		7 000
Four des tasses	5 000		5 000
TOTAL DEPENSES AUTRES PROJETS	579 688	85 860	493 828
TOTAL DEPENSES GRANDS ET AUTRES PROJETS	1 253 048	142 914	1 099 286
RECETTES	2025		
Recettes escomptées	1 202 789,07 €		
RESULTAT CLOTURE N-1	122 434		
Résultat investissement estimé par année	- 50 259		
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	72 175,08		

Annexe 7 – PPI m   2025

1/ PPI mis    jour 2025

A/ Principales   volutions

- **Les projets « Espace Associatif et Sportif » et « transformation de l'ancienne   cole maternelle en cr  che »** ayant   t   sold   en 2024, il ne reste plus que des recettes    recevoir sur 2025 (subventions + FCTVA sur d  penses 2023) et 2026 (FCTVA sur d  penses 2024)
- **Projet « logements interg  n  rationnels »** : un op  rateur a   t   s  lectionn   afin de r  aliser le projet. Selon le planning pr  visionnel, il reste donc 2 ann  es de portage par la commune des terrains, avant leur cession en 2026 au promoteur et d  but des travaux.
- L'installation d'un syst  me d'assainissement autonome est programm   pour 2025, afin de collecter et traiter les eaux us  es de deux b  timents communaux : la maison des s  urs ainsi que la cr  che.
- La s  curisation du Captage d'eau MARTINOD est maintenu pour 2025
- La modification simplifi  e du PLU devrait aboutir   galement en 2025
- Des travaux de r  fection du pont    la blonni  re sont pr  vus afin d'assurer la r  novation de celui-ci
- Au niveau du centre bourg, l'espace « pr  au biblioth  que » et WC publics vont   tre r  am  nag  s en 2025

	es ann��es pr��c��dentes			Budget investissement 2025	Prospective				TOTAUX 2025 �� 2026	RESTE �� CHARGE 2025-2027
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029		
Grands projets										
Report projets termin��s au 31.12.2024										
D��penses (tx + MO)	236 306	1 450 822	1 140 631	-	-	-	-	-	-	818 460
Recettes FCTVA (16,404%)	148 956	246 318	38 764	237 993	187 109	-	-	-	425 102	
Recettes SUBV accord��es	199 043	742 072	176 065	393 358	-	-	-	-	393 358	
MAIRIE										
D��penses	37 548	2 502	15 628	477 370	30 000				507 370	247 325 - 49%
Maison de sant��										
D��penses			4 788	105 212	-				105 212	88 803 - 84%
Projet interg��n��rationnel										
D��penses	33 534	5 826	6 385	90 778	978 660				1 069 438	430 562
TOTAL DEPENSES GRANDS PROJETS	307 388	1 459 150	1 167 432	673 360	1 008 660	-	-	-	1 682 020	887 418
Autres projets	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAUX 2022 �� 2026	RESTE �� CHARGE 2022-2026
remboursement emprunts d��j vot��s (capital)	158 051	204 565	202 996	206 583	210 253	214 108	218 053	208 817	416 836	416 836
TVX SIEVT hameau blonni��re (elec+EP+telecom) - tranche 1				122 562	3 410				125 972	125 972
Assainissement cr��che / maison des s��urs				36 000					36 000	
CAPTAGE MARTINOD (FONCIER)	3 300	5 856	2 676	34 980					34 980	34 980
autres invest courants (voirie, ��quipements, ...)	108 872	85 984	32 824	37 000	20 000	20 000	20 000	20 000	57 000	57 000
Pont Blonni��re vers Heather				25 000					25 000	
CENTRE BOURG Dont raccord wc et biblio �� l'AC			42 765	22 235					22 235	22 235
Voirie (investissement)			17 244	22 000					22 000	
PLU / ZAN			6 480	15 010					15 010	
REMBOURSEMENT SIEVT annuit��s +tr��s (sur)	76 554	26 467	21 805	14 646	13 892				28 538	28 538
Longrines Cimet��re				12 000					12 000	
Panneaux solaires Perthuis				10 000					10 000	
Mazot maison des s��urs				9 671						
Projecteurs salle des f��tes				7 000					7 000	
Four des tattes				5 000					5 000	
TOTAL DEPENSES AUTRES PROJETS	386 849	547 374	328 858	579 688	422 555	374 108	248 055	238 817	1 002 243	1 002 243
TOTAL DEPENSES GRANDS ET AUTRES PROJETS	694 237	2 006 524	1 496 290	1 253 048	1 431 214	374 108	248 055	238 817	2 684 263	114 825

RECETTES	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAUX 2022 �� 2026
Recettes escompt��es	1 288 896,79 ��	2 024 070,19 ��	686 302,00 ��	1 202 785,07 ��	2 060 458,12 ��	404 949,74 ��	317 000,00 ��	317 000,00 ��	3 263 247,19 ��
RESULTAT CLOTURE N-1	297 036	914 877	932 422	122 434	72 175	701 419	732 261	801 206	
R��sultat investissement estim�� par ann��e	594 660	17 546	- 809 988	50 259	629 244	30 842	68 945	78 183	
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	914 877,18	932 422	122 434	72 175,08	701 418,85	732 260,62	801 206,04	879 388,94	